

# Rapport financier

## Comptes 2014



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

# Table des matières

1. Le mot du Recteur	7
<b>2. Les états financiers consolidés</b>	
2.1 Bilan	13
2.2 Compte d'exploitation	14
2.3 Tableau de flux de trésorerie	15
2.4 Tableau de variation des fonds propres	16
<b>3. Les notes relatives aux états financiers consolidés</b>	
<b>3.1 Informations générales</b>	<b>19</b>
3.1.1 Présentation générale	19
3.1.2 Normes comptables	19
<b>3.2 Principes et méthodes comptables</b>	<b>21</b>
3.2.1 États financiers	21
3.2.2 Base et périmètre de consolidation et informations relatives aux parties liées	21
3.2.3 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.4 Stocks	23
3.2.5 Actifs et passifs transitoires	23
3.2.6 Immobilisations corporelles	23
3.2.7 Immobilisations incorporelles	24
3.2.8 Immeubles de placement	25
3.2.9 Dettes et emprunts	25
3.2.10 Provisions et passifs éventuels	25
3.2.11 Fonds	26
3.2.12 Revenus	26
3.2.13 Subventions	27
3.2.14 Prestations aux collaborateurs	27
3.2.15 Contrats de location	28
3.2.16 Évaluation des risques	28
<b>3.3 Annexes aux états financiers</b>	<b>28</b>
3.3.1 Modification de la présentation des états financiers	28
3.3.2 Périmètre de consolidation	30
3.3.3 Information sectorielle	32
3.3.4 Information budgétaire	36
3.3.5 Liquidités et équivalents de liquidité	42
3.3.6 Placements financiers	42
3.3.7 Débiteurs	45
3.3.8 Actifs transitoires	47

3.3.9	Stocks	47
3.3.10	Immeubles de placement	48
3.3.11	Immobilisations corporelles et incorporelles	50
3.3.12	Subventions d'investissement constatées d'avance	51
3.3.13	Créanciers	52
3.3.14	Passifs transitoires	53
3.3.15	Fonds affectés à la recherche	53
3.3.16	Emprunts hypothécaires	54
3.3.17	Provisions	56
3.3.18	Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	57
3.3.19	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	58
3.3.20	Part subvention non dépensée	58
3.3.21	Fonds d'innovation et de développement	59
3.3.22	Informations relatives aux fonds propres	60
3.3.23	Subventions reçues	62
3.3.24	Taxes universitaires	64
3.3.25	Autres écolages	65
3.3.26	Prestations de service et ventes	65
3.3.27	Dédommagements de tiers	66
3.3.28	Charges de personnel	67
3.3.29	Biens, services et marchandises	68
3.3.30	Subventions accordées	70
3.3.31	Informations relatives à la mise à disposition de moyens	70
3.3.32	Résultat financier lié aux portefeuilles mobilier et immobilier	72
3.3.33	Informations relatives au tableau de flux de trésorerie	73
3.3.34	Principaux dirigeants	75
3.3.35	Informations relatives aux parties liées	76
3.3.36	Informations relatives à la société CIBM	78
3.3.37	Informations relatives à la société CADMOS	79
3.3.38	Litiges en cours	79
3.3.39	Contrats de leasing	81

#### 4. Rapport de l'organe de révision 85

#### 5. Autres informations

5.1	Statistiques des étudiants	89
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile à la fin des études antérieures	89
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	89
5.2	Personnel de l'Université	90
5.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	90
5.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	90
5.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	91
5.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	91
5.3	Compte d'exploitation par type de bailleurs	92

5.4	Compte de fonctionnement budget « État »	93
5.4.1	Total Université	93
5.4.2	Autorités universitaires	98
5.4.3	Faculté des Sciences	99
5.4.4	Faculté de Médecine	103
5.4.5	Faculté des Lettres	105
5.4.6	Faculté des Sciences Économiques et Sociales	107
5.4.7	Faculté d'Économie et de Management	109
5.4.8	Faculté des Sciences de la Société	111
5.4.9	Faculté de Droit	113
5.4.10	Faculté de Théologie	115
5.4.11	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	116
5.4.12	Faculté de Traduction et d'Interprétation	118
5.5	Investissements	120
5.5.1	Investissements par type de bailleurs	120
5.5.2	Investissements « État » par faculté	120







# 1. Le mot du Recteur

Pour l'année 2014, toutes sources de financement confondues, le résultat net d'exploitation présente un excédent de revenu de KCHF 5'345 en raison principalement d'une augmentation deux fois plus grande des produits que celle des charges d'exploitation par rapport à l'exercice 2013. Quant au résultat financier, il s'élève à KCHF 17'121 en recul par rapport à 2013 en raison, d'une part, de gains nets réalisés sur les portefeuilles de titres inférieurs et, d'autre part, d'une relative stabilisation des prix du marché immobilier. Globalement, le résultat net de l'Université présente un bénéfice de KCHF 22'466, en recul de 15 % par rapport à 2013. Ce résultat est favorable pour notre institution car il lui permet de dégager des moyens propres qu'elle peut attribuer à son développement dans un monde de l'enseignement et de la recherche où la compétition est toujours plus vive.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2014 affichent un bénéfice de KCHF 12'062 avant répartition avec l'État de Genève, soit un écart par rapport au budget de KCHF 13'652. Après rétrocession, le résultat net s'élève à KCHF 9'046. Cet excédent provient d'un écart sur les revenus de KCHF + 5'209 (38 %) et d'une différence imputable aux charges de KCHF - 8'443 (62 %). Ce bénéfice, plus important que les années précédentes, est la conjonction d'une gestion prudente de chacune des entités de notre université et de quelques facteurs ponctuels.

Parfaitement compréhensible, et même souhaitable, au niveau de chaque structure, une gestion prudente se transforme au niveau de l'institution dans une politique budgétaire excessivement prudente risquant de placer l'Université dans une situation inconfortable vis-à-vis de son principal bailleur. Pour le rectorat, l'enjeu est double : d'une part,

expliquer aux autorités les écarts entre les comptes et le budget et, d'autre part, faire évoluer encore les pratiques au sein de la communauté universitaire pour permettre à notre institution de rester attractive et performante dans un cadre budgétaire et financier de plus en plus tendu. Par rapport à ce deuxième enjeu, la prudence budgétaire des structures couplée avec une maîtrise imparfaite, et parfois indépendante de l'institution elle-même, du calendrier de réalisation des projets a pour conséquence de mettre en attente des projets faute d'une mutualisation des ressources qui aurait permis de les financer immédiatement. En ce sens, le Rectorat recherche des mécanismes qui permettraient de réduire à l'avenir cet écart en valorisant les réallocations budgétaires internes temporaires, sans mettre en place des mécanismes incitant à des dépenses inutiles.

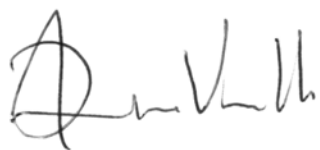
Dans cette perspective, le Rectorat a effectué une analyse plus détaillée pour distinguer la partie de l'excédent qui est due à un effet purement conjoncturel de celle qui est liée à des questions plus structurelles. Cet examen a permis de démontrer qu'environ KCHF 7'600 sont associés à des événements qui ont une forte connotation conjoncturelle. Du côté des revenus, il en va ainsi de la subvention fédérale de base qui a augmenté, en 2014, de KCHF 1'442 en raison d'un montant global de l'enveloppe à disposition des hautes écoles plus important que prévu. Cet impact a été encore amplifié par les subventions cantonales au titre de l'AIU qui se sont accrues de KCHF 1'612 du fait d'un nombre plus élevé qu'attendu d'étudiants confédérés qui sont venus suivre leur formation à Genève, quel que soit le groupe disciplinaire. À relever encore les KCHF 1'500 de revenus boursiers ayant également profité aux comptes, un montant qui par définition varie d'une année à l'autre et qu'il est difficile de budgéter, sans spéculer sur des événements sur lesquels l'Université n'a aucune prise.

En lien avec la vague exceptionnelle de PLEND 2013, l'application des règles de gel budgétaire des postes concernés a permis de réaliser des économies « forcées » de l'ordre de KCHF 2'392, charges sociales comprises. En effet, des transferts budgétaires visant à garantir le gel des postes ont été effectués alors que quasiment aucun pont-AVS n'a été pris en 2014. Il s'agit clairement d'un phénomène exceptionnel qui ne se reproduira pas. Finalement, une sous-utilisation des dotations budgétaires pour le personnel enseignant des deux nouvelles facultés (SdS et GSEM) a été observée en raison principalement de discussions qui ont lieu sur la répartition et la définition précise de certains postes, repoussant en conséquence certains projets de recrutement.

Quant aux effets structurels, ils ont été évalués à un montant d'environ KCHF 6'000. C'est un montant que le Rectorat souhaite optimiser non seulement pour réaliser une meilleure gestion de ses ressources mais aussi pour mieux maîtriser le calendrier dans lequel des moyens doivent être alloués. Il s'avère en effet que la dotation budgétaire globale répartie, en début d'année, aux facultés et services centraux, a été quasiment toujours sous-utilisée, hormis par la Faculté des Sciences. Cette sous-utilisation est principalement due au temps nécessaire pour les recrutements du personnel enseignant, un phénomène qui tend à se reproduire d'année en année. Le même phénomène est perceptible au niveau de la Convention d'objectifs dont une bonne partie des ressources est affectée au soutien des pôles nationaux de recherche (NCCR) confrontés au même décalage temporel lié à l'engagement des personnes en charge de les développer au sein de l'Université. Cela étant, il est important de souligner que le budget pour l'année 2015 qui avait été initialement établi pour être à l'équilibre, lors de la dernière année de la deuxième Convention d'objectifs, présente finalement un déficit de KCHF 7'392 qui n'est

pas très éloigné de l'excédent structurel tel qu'il a été identifié à ce jour.

Au-delà des francs et des centimes, l'année 2014 aura été une année riche en développements académiques pour l'Université. Elle aura été marquée par la création de deux nouvelles facultés dont l'enjeu est de mieux affirmer les pôles liés, d'une part, à l'économie et au management et, d'autre part, aux sciences de la société, tant du point de vue de l'enseignement que de celui de la recherche. Elle a également vu la création d'un centre interfacultaire en Droits de l'enfant et le lancement concret du projet de Campus Biotech en collaboration avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne. « Last, but not least », elle aura connu une avancée majeure sur le chantier du bâtiment de Carl-Vogt dédié à l'enseignement et la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement. Outre le fait qu'elles concourent à son rayonnement, toutes ces réalisations ont en commun qu'elles ont été rendues possibles essentiellement en mobilisant les propres moyens de l'Université de Genève. Sous cet angle, le bénéfice 2014 et une gestion financière prudente représentent les conditions-cadres favorables pour saisir les opportunités qui se présenteront demain.



Jean-Dominique Vassalli  
Recteur





## 2. Les états financiers consolidés



## 2.1 Bilan

au 31 décembre 2014

### Actif

		2014	2013	Note	Page	
<b>Actifs circulants</b>	Liquidités et équivalents de liquidités	51'694'784	80'663'693	5	42	
	Placements financiers	265'711'247	249'311'929	6	43/44	
	Débiteurs avec contrepartie	56'701'164	31'431'369	7	46	
	Débiteurs sans contrepartie	38'627'485	28'063'458	7	47	
	Actifs transitoires	5'552'157	4'412'097	8	47	
	Stocks	665'200	559'100	9	48	
	<b>Total actifs circulants</b>	a	<b>418'952'038</b>	394'441'645		
<b>Actifs immobilisés</b>	Immeubles de placement	76'319'000	74'539'000	10	49/50	
	Immobilisations corporelles	67'242'634	72'460'928	11	50/51	
	Immobilisations incorporelles	12'255'008	2'847'143	11	50/51	
	Immobilisations en cours	-	7'184'105	11	50/51	
	Subvention investissement constatée d'avance	-52'655'222	-56'098'494	12	52	
	Autres actifs financiers	188'952	99'261			
	<b>Total actifs immobilisés</b>	b	<b>103'350'372</b>	101'031'944		
<b>Total actif</b>	c=a+b	<b>522'302'410</b>	495'473'589			
<b>Passif</b>						
<b>Fonds étrangers</b>	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	19'956'810	23'899'796	13	52	
	Créanciers sans contrepartie	1'090'419	1'025'300	13	53	
	Passifs transitoires	3'934'261	2'768'422	14	53	
	Fonds affectés à la recherche	165'058'748	158'923'675	15	54	
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	113'000	113'000	16	55/56	
	<b>Total fonds étrangers à court-terme</b>	d	<b>190'153'237</b>	186'730'193		
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	2'697'524	4'947'414	13	52	
Emprunts hypothécaires - part à long terme	5'181'800	5'294'800	16	55/56		
Impôts différés	7'774'633	7'510'079				
Provisions	1'244'576	1'221'455	17	56/57		
Part subvention à restituer à échéance COB	5'130'579	2'115'147	19	58		
<b>Total fonds étrangers à long-terme</b>	e	<b>22'029'112</b>	21'088'895			
<b>Total fonds étrangers</b>	f=d+e	<b>212'182'350</b>	207'819'088			
<b>Fonds propres</b>	Fonds d'innovation et de développement	16'516'417	17'667'481	21	59	
	Autres fonds propres affectés	191'598'758	202'638'544	22	60/61	
	Part subvention non dépensée	6'156'694	2'538'176	20	59	
	Autres fonds propres libres	95'848'192	64'810'300	22	61	
	<b>Total fonds propres</b>	g	<b>310'120'060</b>	287'654'501		
<b>Total passif</b>	h=f+g	<b>522'302'410</b>	495'473'589			

## 2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2014

2014

2013 *Note Page*

Retraité 1 28

<b>Produits d'exploitation</b>	Subventions reçues	641'780'081	623'042'063	23	64
	Taxes universitaires	12'258'843	11'990'105	24	64
	Autres écolages	17'406'684	17'425'983	25	65
	Prestations de services et ventes	32'129'410	37'986'555	26	66
	Dédommagement de tiers	5'535'909	4'702'421	27	66
	Recettes diverses	611'741	838'567		
	Dissolution de provision	-	210'483		
	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>709'722'668</b>	<b>696'196'177</b>		
	a				
<b>Charges d'exploitation</b>	Charges de personnel	554'090'441	555'061'332	28	67
	Biens, services, marchandises	94'447'218	95'272'779	29	69
	Amortissements	28'909'993	28'365'337	11	50/51
	Pertes sur débiteurs	685'447	473'399	7	46
	Subventions accordées	26'245'013	19'646'046	30	70
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>704'378'112</b>	<b>698'818'892</b>		
	b				
	<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>5'344'555</b>	<b>-2'622'715</b>		
	c=a-b				
<b>Produits financiers</b>	Produits réalisés portefeuille mobilier	6'421'868	14'156'340	32	73
	Gains latents portefeuille mobilier	11'729'105	11'435'346	32	72/73
	Produits immeubles de placement	2'707'135	2'701'886	10	49/50
	Gains latents immeubles de placement	1'000'000	4'366'000	10	49/50
	<b>Produits financiers</b>	<b>21'858'108</b>	<b>32'659'572</b>		
	d				
<b>Charges financières</b>	Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'804'456	690'894	32	73
	Frais de gestion portefeuille mobilier	532'500	590'922		
	Charges immeubles de placement	1'400'149	2'391'703	10	49/50
	<b>Charges financières</b>	<b>4'737'105</b>	<b>3'673'518</b>		
	e				
	<b>Résultat financier</b>	<b>17'121'003</b>	<b>28'986'053</b>		
	f=d-e				
	<b>Résultat net</b>	<b>22'465'558</b>	<b>26'363'338</b>		
	g=c+f				



## 2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2014

2014

2013 *Note Page*

retraité 1 29

<b>Activités d'exploitation</b>	Résultat net de l'exercice		22'465'558	26'363'338		
	+/- charges & revenus non monétaires		-1'293'295	-3'517'860	33	74
	+/- charges & produits financiers		-4'391'898	-13'184'708	33	74
<b>Capacité d'autofinancement</b>		a	<b>16'780'365</b>	<b>9'660'770</b>		
	Variation des actifs d'exploitation ( <i>augmentation</i> )		-11'681'231	-4'869'024	33	75
	Variation des passifs d'exploitation ( <i>augmentation / diminution</i> )		4'188'587	-7'054'293	33	75
<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b>		b	<b>-7'492'644</b>	<b>-11'923'318</b>		
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		c=a+b	<b>9'287'721</b>	<b>-2'262'547</b>		
<b>Activités d'investissement</b>	Dépenses d'investissement		-51'999'768	-36'547'099	7/11	46/50
	Recettes d'investissement		15'004'143	17'114'815	12	52
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		d	<b>-36'995'624</b>	<b>-19'432'284</b>		
<b>Activités de financement</b>	Produits financiers		9'129'003	16'858'226	33	74
	Charges financières		-4'737'105	-3'673'518	33	74
	Variation des actifs financiers ( <i>augmentation / diminution</i> )		-5'539'904	47'180'574		
	Apports / Retraits		-	15'000'000		
	Variation emprunts hypothécaires ( <i>diminution</i> )		-113'000	-113'000	16	55/56
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		e	<b>-1'261'006</b>	<b>75'252'282</b>		
<b>Variation nette des liquidités</b>		f=c+d+e	<b>-28'968'909</b>	<b>53'557'451</b>		
<b>Variation des liquidités</b>	Liquidités en début de période	g	80'663'693	27'106'242	5	42
	Liquidités en fin de période	h=g+f	51'694'784	80'663'693	5	42

## 2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2014

					Note	Page
	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12		
Fonds d'innovation et de développement	17'667'481		-1'151'065	16'516'417	21	59
Fonds universitaires avec chartes	75'386'906		5'878'496	81'265'402	22	60
Autres Fonds propres affectés	127'251'638		-16'918'284	110'333'354	22	61
<b>Fonds propres affectés</b>	<b>220'306'025</b>	<b>-</b>	<b>-12'190'852</b>	<b>208'115'173</b>		
Part de subvention État non dépensée	2'538'176	9'046'295	-5'427'777	6'156'694	19	58
Autres Fonds propres libres	64'810'300	13'419'263	17'618'630	95'848'192	22	61
<b>Fonds propres libres</b>	<b>67'348'476</b>	<b>22'465'558</b>	<b>12'190'852</b>	<b>102'004'886</b>		
<b>Total Fonds propres</b>	<b>287'654'501</b>	<b>22'465'558</b>	<b>-</b>	<b>310'120'060</b>		

					Note	Page
	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12		
Fonds d'innovation et de développement	20'131'333		-2'463'852	17'667'481	21	59
Fonds universitaires avec chartes	87'692'324		-12'305'417	75'386'906	22	60
Autres Fonds propres affectés	62'786'197		64'465'441	127'251'638	22	61
<b>Fonds propres affectés</b>	<b>170'609'853</b>	<b>-</b>	<b>49'696'172</b>	<b>220'306'025</b>		
Part de subvention État non dépensée	1'812'281	1'814'737	-1'088'842	2'538'176	19	58
Autres Fonds propres libres	88'869'028	24'548'601	-48'607'329	64'810'300	22	61
<b>Fonds propres libres</b>	<b>90'681'310</b>	<b>26'363'338</b>	<b>-49'696'172</b>	<b>67'348'476</b>		
<b>Total Fonds propres</b>	<b>261'291'163</b>	<b>26'363'338</b>	<b>-</b>	<b>287'654'501</b>		

### 3. Les notes relatives aux états financiers consolidés



## 3.1 Informations générales

### 3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L10103 de 2009). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale, et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Tous les quatre ans, l'État de Genève et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB) quadriennale, laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2012 à 2015 selon la loi 11023.

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l'Union européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

Accueillant 14'178 étudiants-e-s en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire 2014, dont 37.4 % d'étudiants étrangers de plus de 138 nationalités différentes, elle se situe parmi les 3 plus grandes universités de Suisse, après Zurich. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 9'730 étudiants. L'Université compte 6'175 collaborateurs, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de dix facultés et de nombreux centres interfacultaires. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coïmbra et plus récemment le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes.



Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle figure parmi le 1 % des universités les mieux classées.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un Recteur - désigné par l'Assemblée de l'Université et nommé par le Conseil d'État - et de quatre Vices-Recteur-trice -s. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État de Genève est l'entité « contrôlante » de l'Université.

### 3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les deux domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 25); et le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État de Genève sur la base des données produites par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

## 3.2. Principes et méthodes comptables

### 3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2014. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie lié à l'exploitation.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

### 3.2.2 Base et périmètre de consolidation et informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers statutaires de l'Université, ainsi que ceux des Sociétés Immobilières (SI) dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif. La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les transactions et soldes internes, y compris les charges et produits, sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions internes et qui sont compris dans

la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction. Les informations publiées relatives aux parties liées répondent aux exigences fixées dans la norme IPSAS 20, notamment en qualifiant la nature du contrôle et le statut juridique de l'entité, ainsi que la liste des entités partenaires.

### 3.2.3 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

#### Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les titres et les participations sont enregistrés à leur coût lors de leur acquisition, puis évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les titres sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'Université ait la ferme intention, ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

#### Instruments financiers dérivés :

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

### Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

### 3.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériels dentaires. Certains stocks restent la propriété du fournisseur et ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

### 3.2.5 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

### 3.2.6 Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un bien. Tant que l'immobilisation corporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Aménagement : 10 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériels de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 9), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État de Genève et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État de Genève. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer opérationnel non facturé) et figure à titre informatif à l'annexe aux états financiers.

### 3.2.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque



objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

### 3.2.8 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles détenus par l'Université sont tous des immeubles de placement. Ils sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

### 3.2.9 Dettes et emprunts

Une dette ou un emprunt doit être évalué initialement à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt. La part des emprunts remboursables à moins d'un an doit être clairement distinguée de la part des emprunts remboursables à plus d'un an.

### 3.2.10 Provisions et passifs éventuels

Deux catégories de provision sont prévues : les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation d'actifs.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou en produit en cas de dissolution.

Les provisions pour dépréciation d'actifs sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont

comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les passifs éventuels sont reconnus dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle;
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événements passés, l'opération n'est pas comptabilisée car soit il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

### 3.2.11 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat, obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes.

Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

### 3.2.12 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les fonds alloués par des tiers avec conditions et les subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits comprennent la juste valeur des ventes de biens et services, nets de taxes sur la valeur ajoutée, rabais et remises.

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées

lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

### 3.2.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge enregistrée en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les coûts induits par les moyens mis à disposition figurent dans l'annexe aux états financiers. Les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent au loyer non facturé. Pour les prestations de services, les coûts correspondent au coût non facturé.

Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

### 3.2.14 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (PLEND). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

### 3.2.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

### 3.2.16 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une cartographie des risques a été adoptée comportant 270 risques toutes catégories confondues (de faible à fort) et classés selon une typologie distinguant les risques académiques, de gouvernance, politiques, d'image, financiers, d'infrastructures, juridiques et sociaux. De cet ensemble, le Rectorat a mis en évidence 30 risques majeurs de l'Université qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée avec l'établissement d'une fiche individuelle de risque débouchant sur la mise en place d'une gestion appropriée. Le Rectorat a validé le contenu des fiches de risque en novembre 2011. Le dispositif prévoit une revue annuelle des fiches de risques par le Rectorat, ainsi qu'une information sur les mesures prises par les responsables de risques pour réduire le risque résiduelle. Ce suivi a été effectué en octobre 2014.

## 3.3 Annexes aux états financiers

### 3.3.1 Modification de la présentation des états financiers

#### Tableau de variation des fonds propres :

La présentation du tableau de variation des fonds propres a été intégralement revue avec l'objectif d'en simplifier la lecture. La nouvelle présentation permet de visualiser les deux principes suivants. Le premier démontre que la variation des fonds propres entre deux exercices correspond au résultat net de l'exercice sous revue. Le second traduit la politique financière de l'Université d'affectation systématique de l'entier du résultat à des réserves spécifiques à la fin de chaque exercice comptable.

Pour mieux appréhender les mouvements dans chacune des catégories de fonds propres, des notes annexes ont été élaborées. Elles montrent les dépenses réalisées (utilisation annuelle), les recettes comptabilisées (attribution annuelle), ainsi que les facturations entre fonds de la catégorie des fonds propres (imputations internes).

À relever enfin que le périmètre des catégories de fonds propres est resté inchangé par rapport à l'année 2013. La nouvelle présentation n'induit donc aucun retraitement des données historiques du tableau de variation des fonds propres.

#### Compte d'exploitation / reclassements au sein des fonds étrangers :

En 2014, des reclassements au sein des fonds étrangers ont été opérés. Ils ont concernés deux catégories de fonds étrangers, à savoir, d'une part les mandats de service ou de prestation pour

lesquels l'Université a une obligation de résultat (fournir une prestation), et, d'autre part, les subsides de recherche pour lesquels l'Université a une obligation de moyens vis-à-vis du bailleur. La frontière entre ces deux catégories de fonds étrangers est parfois ténue dans la réalité et exige le recours à un jugement pour lequel, les critères suivants ont été retenus :

- Identifier l'initiateur du contrat. S'il s'agit du bailleur, cela constitue une indication qu'une prestation est attendue. S'il s'agit du chercheur, cela laisse penser que le bailleur entend soutenir les efforts de recherche.
- Déterminer le propriétaire des résultats au terme de la recherche. Si la propriété revient au bailleur, c'est une indication que l'Université a une obligation de résultat. Si la propriété est accordée à l'Université, c'est une indication que le chercheur a une obligation de moyens.
- Assujettissement à la TVA. Cela se produit uniquement dans le cas d'une contre-prestation.

L'analyse a induit un changement de classification pour 122 fonds dont la valeur était de CHF 8'715'254 au 01.01.2013 et de CHF 10'760'518 au 31.12.2013. Ces reclassements n'ont aucun effet sur la présentation des données publiées en 2013 dans le bilan de l'Université puisqu'ils concernent un sous-ensemble des fonds affectés à la recherche. En revanche, ces reclassements induisent un effet collatéral sur les mécanismes d'équilibrage permettant la reconnaissance des produits en fonction de l'avancement des activités (méthode des produits différés). Il faut toutefois préciser qu'ils modifient la répartition des produits entre les subventions reçues et les prestations de services et ventes mais sans impact sur le résultat d'exploitation.

Conformément à l'IPSAS 3, les données ont été retraitées de façon à identifier l'impact imputable sur l'exercice 2013, donnant lieu à un ajustement des données publiées, et celui des années antérieures devant être traité par une modification du bilan d'entrée. En procédant ainsi, pour garantir la comparabilité temporelle, les « autres subventions et dons » présentées dans les subventions reçues ont été diminuées de CHF 2'045'264 par rapport aux données 2013 publiées dans les états financiers 2013. Quant aux « mandats avec tiers » entrant dans les prestations de services et ventes, ils ont été augmentés d'un montant équivalent.

#### *Compte d'exploitation / suppression des subventions non monétaires*

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, qu'à partir de l'exercice 2014, les subventions non monétaires et les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État de Genève ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget. Toutes choses étant égales par ailleurs, ce changement de pratique induit une diminution du volume des produits et des charges d'exploitation sans impact ni sur le résultat d'exploitation, ni sur le résultat net.

Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2013 publiées dans les états financiers 2014 ont été ajustées d'un montant de CHF 62'369'703 tant du côté des produits que des charges d'exploitation.

#### *Tableau de flux de trésorerie :*

Lors de l'établissement des états financiers 2013, les opérations liées aux acomptes versés par l'Université pour la construction du bâtiment de Carl-Vogt ont été inclus dans le flux de trésorerie des activités de financement. Au lieu de privilégier la nature intrinsèque de

l'opération, il aurait été possible de la présenter sous l'angle de sa finalité. En effet, ces acomptes étant versés en vue de l'acquisition d'un bâtiment à usage propre de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche, ils auraient pu être intégrés aux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, même si le transfert de propriété n'est prévu qu'à la remise des clés (printemps 2015). Cette manière alternative d'organiser les flux comporte ainsi l'avantage de fournir une information sur l'utilisation des liquidités selon leur destination, information qui ne peut être mise en évidence si la classification des flux de trésorerie privilégie la nature intrinsèque des opérations. En conséquence, la présentation du tableau de flux de trésorerie a été adaptée.

Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2013 publiées dans les états financiers 2014 ont été ajustées. Les dépenses d'investissement ont été augmentées d'un montant de CHF 6'668'032 induisant un accroissement équivalent de la consommation des liquidités liées aux activités d'investissement. Parallèlement, le flux de trésorerie des activités de financement (variation des actifs financiers) est augmenté d'un montant équivalent. Cette reclassification des flux de trésorerie est sans effet sur la variation des liquidités.

### 3.3.2 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels de l'Université, ainsi que ceux des SI dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif à 100 % (pourcentages de contrôle et d'intérêt). Il s'agit des SI suivantes : « 15 rue Pictet de Rochemont », « Les Roseaux », « Radiosa », « 8 route de St Julien » et « 7 rue du 31 Décembre ».

Selon la méthode de l'intégration globale, le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan de l'exercice 2014.



<b>Bilan</b> au 31 décembre 2014	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
<b>Actif</b>						
Liquidités	51'332'051	362'733	51'694'784	650'000	650'000	51'694'784
Placements financiers	267'549'229	-	267'549'229	-	1'837'982	265'711'247
Immeubles de placement en vente	-	-	-	-	-	-
Débiteurs avec contrepartie	56'111'359	589'805	56'701'164	-	-	56'701'164
Débiteurs sans contrepartie	38'626'745	740	38'627'485	-	-	38'627'485
Actifs transitoires	5'540'534	11'623	5'552'157	-	-	5'552'157
Stocks	665'200	-	665'200	-	-	665'200
<b>Total actifs circulants</b>	<b>419'825'119</b>	<b>964'901</b>	<b>420'790'020</b>	<b>650'000</b>	<b>2'487'982</b>	<b>418'952'038</b>
Immeubles de placement	37'239'001	-	37'239'001	39'080'000	-	76'319'001
Immobilisations corporelles	67'242'634	39'080'000	106'322'634	-	39'080'000	67'242'634
Immobilisations incorporelles	12'255'008	-	12'255'008	-	-	12'255'008
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement constatée d'avance	-52'655'222	-	-52'655'222	-	-	-52'655'222
Autres actifs financiers	188'952	-	188'952	-	-	188'952
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>64'270'372</b>	<b>39'080'000</b>	<b>103'350'372</b>	<b>39'080'000</b>	<b>39'080'000</b>	<b>103'350'372</b>
<b>Total actif</b>	<b>484'095'491</b>	<b>40'044'901</b>	<b>524'140'392</b>	<b>39'730'000</b>	<b>41'567'982</b>	<b>522'302'410</b>
<b>Passif</b>						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	19'956'810	-	19'956'810	-	-	19'956'810
Créanciers sans contrepartie	977'789	112'630	1'090'419	-	-	1'090'419
Passifs transitoires	3'928'261	6'000	3'934'261	-	-	3'934'261
Fonds affectés à la recherche	165'058'748	-	165'058'748	-	-	165'058'748
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	42'800	113'000	-	-	113'000
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>189'991'808</b>	<b>161'430</b>	<b>190'153'237</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>190'153'237</b>
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	2'697'524	-	2'697'524	-	-	2'697'524
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'544'400	5'475'382	7'019'782	1'837'982	-	5'181'800
Impôts différés	-	7'774'633	7'774'633	-	-	7'774'633
Provisions	1'244'576	-	1'244'576	-	-	1'244'576
Part subvention à restituer à échéance COB	5'130'579	-	5'130'579	-	-	5'130'579
<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>10'617'079</b>	<b>13'250'015</b>	<b>23'867'094</b>	<b>1'837'982</b>	<b>-</b>	<b>22'029'112</b>
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>200'608'887</b>	<b>13'411'444</b>	<b>214'020'331</b>	<b>1'837'982</b>	<b>-</b>	<b>212'182'349</b>
Fonds d'innovation et de développement	16'516'416	-	16'516'416	-	-	16'516'416
Autres fonds propres affectés	164'965'301	-	164'965'301	-	26'633'457	191'598'758
Part subvention non dépensée	6'156'695	-	6'156'695	-	-	6'156'695
Autres fonds propres libres	95'848'192	26'633'457	122'481'649	27'283'457	650'000	95'848'192
<b>Total fonds propres</b>	<b>283'486'604</b>	<b>26'633'457</b>	<b>310'120'060</b>	<b>27'283'457</b>	<b>27'283'457</b>	<b>310'120'060</b>
<b>Total passif</b>	<b>484'095'490</b>	<b>40'044'901</b>	<b>524'140'392</b>	<b>29'121'439</b>	<b>27'283'457</b>	<b>522'302'410</b>

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation pour l'exercice 2014.

<b>Compte d'exploitation</b> au 31 décembre 2014	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Produits d'exploitation	709'722'668	2'098'991	711'821'659	2'098'991		709'722'668
Charges d'exploitation	704'378'112	1'061'138	705'439'250		1'061'138	704'378'112
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>5'344'555</b>	<b>1'037'854</b>	<b>6'382'409</b>	<b>-2'098'991</b>	<b>1'061'138</b>	<b>5'344'555</b>
Revenus financiers	6'421'868		6'421'868			6'421'868
Gains latents portefeuille mobilier	11'729'105		11'729'105			11'729'105
Produits immeubles de placement	1'287'179		1'287'179	679'035	2'098'991	2'707'135
Gains latents immeubles de placement	90'000	910'000	1'000'000			1'000'000
<b>Produits financiers</b>	<b>19'528'152</b>	<b>910'000</b>	<b>20'438'152</b>	<b>679'035</b>	<b>2'098'991</b>	<b>21'858'108</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'804'456		2'804'456			2'804'456
Pertes latentes portefeuille mobilier	-		-			-
Frais de gestion portefeuille mobilier	532'500		532'500			532'500
Charges immeubles de placement	228'529	139'518	368'047	1'061'138	29'035	1'400'149
<b>Charges financières</b>	<b>3'565'485</b>	<b>139'518</b>	<b>3'705'003</b>	<b>1'061'138</b>	<b>29'035</b>	<b>4'737'105</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>15'962'667</b>	<b>770'482</b>	<b>16'733'149</b>	<b>-1'740'173</b>	<b>2'128'026</b>	<b>17'121'003</b>
<b>Résultat net</b>	<b>21'307'222</b>	<b>1'808'336</b>	<b>23'115'558</b>	<b>-3'839'164</b>	<b>3'189'164</b>	<b>22'465'558</b>

### 3.3.3 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Enfin, les objectifs sont d'aider le lecteur à mieux comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'améliorer la transparence de l'information financière.

En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- les disciplines des sciences (Faculté des sciences),
- les disciplines médicales (Faculté de médecine),
- les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation),
- les disciplines des sciences sociales (Facultés des sciences économiques et sociales, d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les charges et produits sectoriels suivants sont exposés dans les tableaux ci-dessous.



2014	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	10'738'382	12'283'019	1'528'445	11'351'699
Subventions acquises	70'698'239	70'965'349	15'085'107	30'809'663
Produits sectoriels, hors imputations internes	81'436'621	83'248'368	16'613'553	42'161'362
Imputations internes	10'480'815	14'775'202	492'942	9'750'630
Produits sectoriels	91'917'436	98'023'570	17'106'495	51'911'992
Charges de personnel	151'952'611	127'459'862	55'811'484	102'281'584
Dépenses générales	24'610'690	23'726'362	1'820'712	8'867'994
Amortissements	13'444'783	7'608'723	677'924	972'997
Subventions accordées	1'743'847	2'259'403	1'671'954	451'253
Charges sectorielles, hors imputations internes	191'751'930	161'054'350	59'982'074	112'573'828
Imputations internes	10'188'908	14'414'145	1'167'656	11'137'938
Charges sectorielles	201'940'839	175'468'495	61'149'729	123'711'766

2013r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	14'939'812	15'001'580	2'662'905	12'978'457
Subventions acquises	63'116'516	63'958'517	10'156'611	22'718'087
Produits sectoriels, hors imputations internes	78'056'328	78'960'098	12'819'516	35'696'545
Imputations internes	20'482'499	19'079'420	1'143'395	12'485'048
Produits sectoriels	98'538'827	98'039'518	13'962'910	48'181'593
Charges de personnel	152'227'886	131'839'660	55'143'055	102'302'917
Dépenses générales	27'117'883	25'083'072	2'006'342	8'541'318
Amortissements	13'228'720	7'489'303	662'405	910'038
Subventions accordées	1'165'242	1'766'277	1'832'780	862'369
Charges sectorielles, hors imputations internes	193'739'731	166'178'312	59'644'582	112'616'642
Imputations internes	17'433'669	17'233'175	1'451'658	12'240'190
Charges sectorielles	211'173'399	183'411'487	61'096'240	124'856'833

Une ventilation complémentaire des « autres écolages » dans chacun des secteurs concernés a été réalisée. Cela implique que les données 2013 soient retraitées pour assurer la comparabilité temporelle. En conséquence, les données 2013 publiées dans le rapport financier 2014 pour la catégorie « recettes diverses », pour l'ensemble des secteurs, sont ajustées d'un montant de CHF 16'403'803.

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels rattachés à une structure facultaire, les actifs / passifs sectoriels sont présentés dans les tableaux suivants. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 9 du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État de Genève et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

2014	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	7'211'363	5'873'497	887'499	1'355'517
Actifs immobilisés	33'916'324	15'505'732	1'820'340	2'149'502
Actifs sectoriels	41'127'686	21'379'229	2'707'838	3'505'019
Fonds étrangers	52'088'199	53'475'927	7'255'020	16'773'426
Fonds propres	11'361'286	11'739'586	1'606'833	7'679'289
Passifs sectoriels	63'449'485	65'215'512	8'861'852	24'452'715

2013r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	6'219'573	9'604'670	81'219	807'658
Actifs immobilisés	37'202'755	16'257'936	1'631'096	2'161'237
Actifs sectoriels	43'422'328	25'862'606	1'712'315	2'968'895
Fonds étrangers	44'399'838	50'634'984	4'340'979	13'289'666
Fonds propres	19'689'078	18'883'990	2'949'926	11'127'307
Passifs sectoriels	64'088'916	69'518'974	7'290'905	24'416'973

Une ventilation complémentaire des « passifs transitoires » dans chacun des secteurs concernés a été réalisée. Cela implique que les données 2013 soient retraitées pour assurer la comparabilité temporelle. En conséquence, les données 2013 publiées dans le rapport financier 2014 pour la catégorie « fonds étrangers » pour l'ensemble des secteurs sont ajustées d'un montant de CHF 853'907.

En fonction des structures d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépenses annuelles d'acquisition sont présentées dans les tableaux suivants.

2014	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	8'505'038	4'351'890	25'994	134'378
Matériels informatiques	1'171'748	1'003'849	270'895	519'577
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	628'926	676'377	491'440	121'438
Logiciels	112'001	149'651	87'552	28'481
Investissements sectoriels	10'417'713	6'181'767	875'881	803'875

2013	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	12'438'130	3'354'329	-	197'241
Matériels informatiques	1'251'478	885'974	318'719	481'525
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	1'030'469	720'985	104'113	98'567
Logiciels	34'270	157'690	1'637	19'227
Investissements sectoriels	14'754'346	5'118'979	424'469	796'559

*État de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés :*

2014	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	223'459'904	486'262'764	709'722'668	709'722'668
Charges d'exploitation, hors imputations internes	525'362'182	179'015'930	704'378'112	704'378'112
Produits financiers	-	21'858'108	21'858'108	21'858'108
Charges financières	-	4'737'105	4'737'105	4'737'105
Actifs	68'719'773	453'582'636	522'302'410	522'302'410
Passifs	161'979'564	360'322'846	522'302'410	522'302'410
Investissements	18'279'236	7'697'892	25'977'127	25'977'127

2013r	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	205'532'486	490'663'691	696'196'177	696'196'177
Charges d'exploitation, hors imputations internes	532'179'267	166'639'625	698'818'892	698'818'892
Produits financiers	-	32'659'572	32'659'572	32'659'572
Charges financières	-	3'673'518	3'673'518	3'673'518
Actifs	73'966'144	421'507'445	495'473'589	495'473'589
Passifs	165'315'768	330'157'821	495'473'589	495'473'589
Investissements	21'094'354	8'784'713	29'879'067	29'879'067

Une ventilation complémentaire des « autres écolages » et des « passifs transitoires » dans chacun des secteurs concernés a été réalisée. Cela implique que les données 2013 de

rapprochement soient retraitées pour assurer la comparabilité temporelle. En conséquence, les données 2013 publiées dans le rapport financier 2014 pour la catégorie « produits d'exploitation, hors imputations internes », pour l'ensemble des secteurs, sont ajustées à la hausse d'un montant de CHF 16'403'803 et d'un montant équivalent à la baisse pour les prestations de moyen et activités de support. En lien avec la ventilation complémentaire des « passifs transitoires » dans les secteurs, les données 2013 de la catégorie « passifs », pour l'ensemble des secteurs, sont ajustées à la hausse d'un montant de CHF 853'907 et d'un montant équivalent à la baisse pour les prestations de moyen et activités de support.

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, qu'à partir de l'exercice 2014, les subventions non monétaires et les charges liées à la mise à disposition gratuites ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État de Genève ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutes choses étant égales par ailleurs, ce changement de pratique induit une diminution des produits et des charges d'exploitation hors imputations internes. Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2013 publiées dans les états financiers 2014 ont été ajustées d'un montant de CHF 62'369'703 correspondant à la mise à disposition gratuite des bâtiments et aux prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs de l'Université au bénéfice d'un contrat de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé.

### 3.3.4 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement octroyé par les collectivités publiques, c'est-à-dire les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et que du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>502'996'704</b>	<b>496'436'697</b>	<b>6'560'007</b>	<b>1.3%</b>	<b>493'193'126</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>26'732'006</b>	<b>25'724'160</b>	<b>1'007'846</b>	<b>3.9%</b>	<b>25'724'160</b>
	Emoluments		201'351	222'000	-20'649	-9.3%	222'000
	Taxes universitaires		12'211'843	12'320'000	-108'157	-0.9%	12'320'000
	Inscriptions aux cours d'été		809'295	975'000	-165'705	-17.0%	975'000
	Recettes médecine dentaire	N1	4'976'984	4'360'000	616'984	14.2%	4'360'000
	Ventes		529'574	376'000	153'574	40.8%	376'000
	Remboursements		2'305'496	2'612'000	-306'504	-11.7%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N2	5'697'464	4'859'160	838'304	17.3%	4'859'160
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>181'606</b>	<b>-</b>	<b>181'606</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>465'999'769</b>	<b>467'698'537</b>	<b>-1'698'768</b>	<b>-0.4%</b>	<b>464'854'966</b>
	Indemnité cantonale	N3	316'208'105	319'223'537	-3'015'432	-0.9%	317'779'966
	Subvention fédérale de base	N4	93'214'194	91'772'000	1'442'194	1.6%	91'772'000
	AIU brut	N5	33'424'380	31'812'000	1'612'380	5.1%	31'812'000
	Produits différés liés investissements	N6	18'447'415	19'800'000	-1'352'585	-6.8%	18'000'000
	Autres		4'705'675	5'091'000	-385'325	-7.6%	5'491'000
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N7	<b>10'083'324</b>	<b>3'014'000</b>	<b>7'069'324</b>	<b>234.5%</b>	<b>2'614'000</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>493'950'409</b>	<b>498'026'670</b>	<b>-4'076'261</b>	<b>-0.8%</b>	<b>494'034'126</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>410'798'210</b>	<b>418'336'958</b>	<b>-7'538'749</b>	<b>-1.8%</b>	<b>415'980'303</b>
	Personnel administratif	N8	121'178'380	119'436'131	1'742'249	1.5%	120'550'397
	Corps enseignant	N9	213'935'483	215'262'420	-1'326'937	-0.6%	214'642'539
	Temporaires	N10	3'033'047	6'347'827	-3'314'780	-52.2%	6'347'827
	Allocations, indemnités	N10	779'517	1'466'215	-686'698	-46.8%	1'466'215
	Charges sociales		71'124'721	72'197'764	-1'073'043	-1.5%	71'739'198
	Plend	N11	177'285	2'892'474	-2'715'189	-93.9%	500'000
	Autres		569'776	734'127	-164'351	-22.4%	734'127
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N12	<b>39'429'951</b>	<b>40'362'164</b>	<b>-932'213</b>	<b>-2.3%</b>	<b>47'971'275</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>18'552'260</b>	<b>19'940'000</b>	<b>-1'387'740</b>	<b>-7.0%</b>	<b>18'140'000</b>
	Créances irrécouvrables		104'845	140'000	-35'155	-25.1%	140'000
	Amortissement des équipements	N6	18'447'415	19'800'000	-1'352'585	-6.8%	18'000'000
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>19'140'667</b>	<b>19'116'548</b>	<b>24'119</b>	<b>0.1%</b>	<b>11'681'548</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N13	<b>6'029'321</b>	<b>271'000</b>	<b>5'758'321</b>	<b>2124.8%</b>	<b>261'000</b>
	<b>Résultat net</b>	N14	<b>9'046'295</b>	<b>-1'589'973</b>	<b>10'636'268</b>		<b>-841'000</b>

Écarts entre le budget initial et le budget final :

Au moment du vote du budget cantonal, les députés du Grand Conseil ont décidé l'octroi d'une annuité aux collaborateurs de la fonction publique à condition que les comptes individuels 2013 de l'État de Genève présentent un bénéfice. Cette condition ayant été remplie, le budget de l'Université a été amendé de la façon suivantes : l'indemnité cantonale a été augmentée de CHF 1'443'571 et les charges de personnel de CHF 2'192'544. Ne pouvant prendre des mesures

complémentaires visant à compenser l'augmentation nette des charges de CHF 748'973, le Rectorat a laissé se détériorer le résultat net attendu, ce dernier passant d'un déficit de CHF 841'000 à CHF 1'583'973.

Par ailleurs, pour accroître l'efficacité des outils de contrôle budgétaire, l'Université procède en cours d'année à des transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus. Ces transferts s'effectuent toujours à budget constant. Sauf dérogation accordée par le Rectorat, les transferts budgétaires ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique. En règle générale, les transferts budgétaires visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures.

Concernant le groupe de comptes « subventions acquises », un transfert budgétaire a été réalisé vers les produits d'imputations internes (CHF 400'000) et est en lien avec le subside SIG octroyé pour une chaire en efficacité énergétique. Celle-ci finance des projets de recherche pour lesquels l'Université a engagé des collaborateurs, notamment un professeur ordinaire. Comptablement, les projets de recherche sont enregistrés dans un fonds provenant de l'extérieur et le budget « État » facture les charges salariales des collaborateurs concernés. Il s'agit alors d'un produit d'imputations internes pour le budget « État », ce qui justifie le transfert budgétaire en cours d'année.

Concernant les groupes de comptes du « personnel administratif » et ceux du « corps enseignant », deux types de transferts budgétaires ont été réalisés en cours d'année. Le premier représente la mise en œuvre des contraintes légales de gel du poste pendant 6 mois d'une personne au bénéfice d'une pré-retraite (PLEND). Ils sont justifiés par le fait qu'une budgétisation précise ne peut être effectuée au moment de l'élaboration du budget annuel. Ils s'élèvent à CHF 2'016'230 pour le personnel administratif et à CHF 376'244 pour le corps enseignant.

Le second concerne deux transferts budgétaires des groupes de comptes « corps enseignant » vers celui des « dépenses générales » pour un montant de CHF 35'889. Ils se justifient par le fait que les salaires refacturés par une entité tierce représentent un mandat de tiers et sont à comptabiliser dans un groupe de comptes de « dépenses générales » et non comme des charges du personnel. À relever qu'ils ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Rectorat.

Quant aux amortissements sur les équipements, l'écart entre le budget initial et final est consécutif à la prise en considération des acquisitions effectives des équipements financés par les crédits d'investissement de l'État de Genève au 31 décembre 2013, informations manquantes au moment de l'élaboration du budget initial. Compte tenu des schémas comptables liant les amortissements sur les équipements et les produits différés liés aux investissements, cet ajustement de CHF 1'800'000 est sans effet sur le résultat net attendu.

Concernant le budget des « dépenses générales », un transfert budgétaire de CHF 8'000'000 a été réalisé en cours d'année et concerne la Fondation Campus Biotech Genève (FCBG). Initialement, la contribution avait été inscrite dans les groupes de comptes « dépenses générales » car il s'agissait pour l'essentiel de la prise en charge partielle du loyer de la FCBG. En réalité, l'Université contribue au financement des charges d'exploitation de la FCBG et n'est pas bénéficiaire d'une contre-prestation. C'est pourquoi l'imputation budgétaire a été corrigée en cours d'année par un transfert budgétaire vers les subventions accordées.

Enfin, concernant le budget des « subventions accordées », deux transferts budgétaires ont été



réalisés et fait l'objet d'une demande d'autorisation écrite préalable. Le premier concerne le co-financement institutionnel aux Programmes de Recherche Nationaux. Ces derniers ont été inscrits initialement dans les subventions accordées. Après répartition, les dotations ont été transférées dans les groupes de comptes idoines qui portent les dépenses, à savoir CHF 200'000 dans le groupe de comptes du « personnel administratif » et CHF 550'000 dans celui des « dépenses générales ».

Le second concerne une correction de budgétisation en faveur du groupe de comptes « dépenses générales (CHF 5'000) et de celui des « imputations internes » (CHF 10'000) en lien avec la publication de thèses de certains doctorants de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation.

Écarts entre les montants réels et ceux budgétés :

Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 5.4 Compte de fonctionnement État 2014 » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

**N1** L'écart s'explique par deux facteurs. Le premier concerne les prestations cliniques qui ont généré davantage de recettes que budgétées. Le second est en lien avec le transfert de la division de stomatologie et de chirurgie orale vers les HUG. Au moment d'élaborer le budget de la Faculté, la convention de mise en œuvre était en cours de négociation, notamment sur les aspects de partage du chiffre d'affaires de la division. En application du principe de prudence, aucune rétrocession n'avait été budgétée. Sur la base de la convention signée, les HUG ont rétrocédé le montant convenu, améliorant ainsi les recettes dentaires (11 %).

**N2** L'écart s'explique en grande partie par des remboursements de charges salariales non budgétées dans le cadre du transfert de l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport. À relever que ces remboursements sont sans effet sur le résultat net « État ».

**N3** L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2014 à l'État de Genève.

**N4** La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires en raison d'une enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus importante que celle prévue initialement. On constate néanmoins une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, tant sous l'angle des fonds de recherche que sous celui du nombre d'étudiants.

**N5** Dans tous les groupes facultaires, le nombre d'étudiants confédérés a été plus élevé que celui prévu au budget.

**N6** Les produits différés liés aux investissements évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart est donc sans impact sur le résultat net. Le différentiel sur les charges d'amortissement des équipements s'explique par des dépenses d'investissement 2013 et 2014 moins importantes et décalées dans le temps que les hypothèses retenues au moment de l'élaboration du budget.

**N7** Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif. Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

Par rapport au budget, l'écart s'explique par des produits d'imputations entre centres financiers

« État » supérieurs aux prévisions (48 %), ainsi que par des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur plus importantes que prévues initialement (52 %). À relever que concernant ces dernières, elles incluent les rendements du portefeuille de trésorerie qui n'avaient pas été budgétés, compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières.

**N8** Pour interpréter l'écart, il faut préalablement prendre en considération le fait que les lignes « temporaires et allocations » ont été sur-budgétées et celle du personnel administratif sous-budgétée. Ajusté de cet élément, l'écart affiche une « économie » réelle de CHF 912'237 dont deux tiers sont imputables à une utilisation partielle du budget pour les remplacements et un tiers sont liés à des périodes vacances de postes plus longues que prévues initialement.

Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les économies temporaires, l'objectif de non dépenses et les mesures du Programme d'économies 2013 / 2015 (tranche 2014), ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements peuvent également contribuer à la réalisation de ces objectifs. Par rapport aux 38.3 EPT vacants constatés, on estime que le nombre de postes vacants au-delà des objectifs d'économies convenues est de 11.6 EPT.

**N9** Pour interpréter l'écart, il faut également tenir compte du fait que les lignes « temporaires et allocations » ont été sur-budgétées et celle du personnel enseignant sous-budgétée. Ajustée de cet élément, une économie de CHF 2'814'408 est observée. Hormis la Faculté des Sciences qui affiche un dépassement budgétaire sur les postes d'assistant, toutes les facultés concourent à une utilisation partielle des moyens à disposition, notamment en raison de procédures de nomination des professeurs plus longues que prévues initialement. Le démarrage des deux nouvelles facultés a inévitablement engendré des points de crispation sur la répartition de certains postes et a allongé, au-delà de la période usuelle, le délai de vacances de postes. Enfin, il en a été de même pour certains NCCR qui ont enregistré des retards dans leur développement.

La réalisation des mesures d'économies décidées par le Rectorat rend difficile la détermination du nombre de postes laissés « involontairement » vacants (voir N8). Par ailleurs, dans la mesure où le contrôle budgétaire porte sur le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les salaires moyens des catégories de personnels concernées sont relativement disparates.

Globalement, on constate un nombre de postes vacants inférieur à celui prévu pour respecter les objectifs d'économies convenues. Ce solde est composé d'un dépassement de 39.4 EPT pour la catégorie des collaborateurs de l'enseignement et assistants et d'un disponible de 61.9 EPT dans le corps professoral, alors qu'exprimé en francs, des économies ont été dégagées. Cette contradiction apparente s'explique par l'important différentiel de charges salariales entre les deux catégories de personnel du « corps enseignant ». En effet, exprimés en francs, le dépassement des objectifs fixés pour les postes vacants dans le corps professoral (31.3 EPT) compensent largement la non-réalisation des objectifs sur les postes vacants des autres collaborateurs de l'enseignement.

**N10** Sans aucun repère historique, l'écart s'explique intégralement par des difficultés de budgétisation liées à la création d'une ligne englobant à la fois le personnel temporaire du personnel administratif et du corps enseignant.

**N11** Deux facteurs expliquent cet important écart. Le premier concerne le niveau des dépenses effectives. En effet, suite à la vague exceptionnelle de PLEND en 2013, compte tenu de l'introduction d'un pont-AVS (nouvelles conditions) à partir de 2014, l'Université n'a enregistré



que le départ de trois personnes, alors que traditionnellement une vingtaine de personnes bénéficiaient d'une retraite anticipée. L'impact en francs de ce facteur s'élève à CHF 322'715.

Le second a trait aux principes de construction du budget amendé. En effet, selon l'ancien droit valable en 2013, l'octroi d'un PLEND impliquait le gel pendant six mois du poste de la personne concernée. Pour mettre en œuvre cette contrainte légale, des transferts budgétaires, de respectivement CHF 2'016'230 à partir des charges du personnel administratif et de CHF 376'244 à partir des charges du corps enseignant, ont été réalisés.

**N12** L'écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales. Ajusté de cet effet, l'écart « réel » montre un dépassement qui s'explique principalement par des dépenses supplémentaires pour l'entretien courant dans les bâtiments, pour l'acquisition exceptionnelle de livres et périodiques, ainsi que pour les activités de la section de médecine dentaire.

**N13** L'écart est composé pour près de 60 % de facturations plus importantes entre centres financiers « État » qui pour certaines d'entre elles relèvent d'une problématique d'imputations budgétaires incorrectes. Le solde concerne des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur qui ne sont que trop rarement prévues au budget.

**N14** Après avoir ajusté les variations des charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État », avant rétrocession du bénéfice à l'État de Genève, le résultat net plus favorable que celui budgété de CHF 13'651'700 s'explique par une utilisation partielle des moyens à disposition (62 %), ainsi que par des revenus plus importants que prévus initialement (38 %).

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles fournies dans les états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Comptes « État » et l'ajout des charges et produits du FNS et des autres fonds institutionnels, hors imputations internes.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes "État")	502'996'704	493'950'409	9'046'295
Éléments de réconciliation	- Imputations internes "État"	10'083'324	6'029'321	4'054'003
	+ FNS hors imputations internes	88'274'856	85'243'429	3'031'427
	+ Autres fonds institutionnels hors imputations internes	150'392'539	135'950'700	14'441'839
Total hors imputations internes		731'580'776	709'115'217	22'465'558
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	731'580'776	709'115'217	22'465'558

### 3.3.5 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2014	2013
Avoirs en caisse	431'613	369'583
Avoirs bancaires	51'263'172	80'294'110
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>51'694'784</b>	<b>80'663'693</b>

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au « Budget État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de programme », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État de Genève.

### 3.3.6 Placements financiers

#### Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent uniquement des surplus temporaires de liquidité des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, l'Union européenne, des fondations privées ou publique et les dons et legs).

#### Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

La politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations non contraignantes. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres est encadrée par une charte de placement, revue au moins une fois par année, qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme, respectant les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion se situe au minimum à hauteur du rendement des obligations de la Confédération, d'une échéance identique à celle de l'horizon de placement.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique et la gestion tactique des actifs, sont déterminés.

Le dispositif de gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept en 2014. Le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université a revu les chartes de placement des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires (en décembre 2014). Il a exercé sa mission de surveillance au travers d'un rapport mensuel de performance et de quatre séances plénières. Enfin, le retour à l'allocation stratégique (rebalancement) du portefeuille de trésorerie et celui du portefeuille des fonds universitaires ont été réalisés en décembre 2014.

Composition des portefeuilles de titres et faits marquants :

<b>2014</b>	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	<b>Total</b>	En %
Placements immobiliers	32'693'642	-	<b>32'693'642</b>	12%
Actions (CHF)	35'570'191	14'273'340	<b>49'843'532</b>	19%
Actions (monnaies étrangères)	55'717'236	14'558'813	<b>70'276'049</b>	26%
Obligations (CHF)	21'492'253	9'595'840	<b>31'088'093</b>	12%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	36'250'683	-	<b>36'250'683</b>	14%
Fonds Money Market	36'252'850	9'563'349	<b>45'816'198</b>	17%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>217'976'855</b>	<b>47'991'342</b>	<b>265'968'197</b>	100%
Couverture de change	-256'950	-	<b>-256'950</b>	
<b>Placements financiers</b>	<b>217'719'905</b>	<b>47'991'342</b>	<b>265'711'247</b>	

Vu l'évolution du couple « rendements versus risques encourus » pour les actions et les obligations entrant dans l'univers de placement de l'Université, il a été décidé de diversifier les véhicules de placement du portefeuille de trésorerie. L'Université a investi dans un fond de placements immobiliers composé uniquement d'objets situés en Suisse. L'opération a été réalisée en deux temps, une première fois à l'été en vendant des fonds « money market » et une seconde fois en décembre en utilisant une partie du produit de la vente des obligations d'entreprises libellées en euros et en vendant des fonds « money market ». À relever que l'autre partie du produit de la vente des obligations d'entreprises libellés en euros a été investi dans le fond composé d'obligations d'entreprises libellées en dollars américains. Enfin, l'Université a choisi de ne pas investir ses excédents momentanés de liquidité, estimant que les opportunités de placement n'étaient pas suffisamment rémunératrices en regard des risques liés à une perte en capital.

2013	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	31'468'103	13'169'526	<b>44'637'628</b>	18%
Actions (monnaies étrangères)	53'485'595	13'195'405	<b>66'681'000</b>	27%
Obligations (CHF)	21'805'489	8'617'870	<b>30'423'359</b>	12%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	32'254'585	-	<b>32'254'585</b>	13%
Fonds Money Market	66'644'191	8'562'260	<b>75'206'451</b>	30%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>205'657'963</b>	<b>43'545'060</b>	<b>249'203'023</b>	100%
<b>Placements financiers</b>	<b>205'657'963</b>	<b>43'545'060</b>	<b>249'203'023</b>	100%
Couverture de change	108'906	-	<b>108'906</b>	
<b>Total</b>	<b>205'766'869</b>	<b>43'545'060</b>	<b>249'311'929</b>	

L'Université possède des instruments financiers dérivés de couverture pour la juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à 90 %, uniquement pour ses obligations d'entreprises américaines libellées en dollars américains.

Le tableau présente la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance :

2014	Valeur boursière		Écart au 31.12.2014			Variation de la couverture
	au 29.12.2014	au 31.12.2014	Total	cours des titres	taux de change	
US Vanguard US GRA	35'973'160	36'250'683	277'523	63'003	214'520	-256'950
<b>Total des obligations d'entreprises</b>	<b>35'973'160</b>	<b>36'250'683</b>	<b>277'523</b>	<b>63'003</b>	<b>214'520</b>	<b>-256'950</b>

L'Université ne possède aucun instrument de couverture de flux de trésorerie.

Composés d'actions, d'obligations et de fonds de placements immobiliers libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'Université sont soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, respectivement le risque de change, des portefeuilles de titres, une analyse de sensibilité a été réalisée par portefeuille et par type de risque.

En ce qui concerne le risque de change, une variation de +/- 1 % du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 1'067'329 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Exprimée en pourcentage, l'exposition au risque de change est de 0.40 % pour les portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires.

En ce qui concerne le risque de prix, une variation de +/- 1 % du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 2'657'112 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. L'exposition au risque de cours est de CHF 2'177'199 pour le portefeuille de trésorerie et de CHF 479'913 pour le portefeuille des fonds universitaires.

À relever que cette mesure de la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de

marché des portefeuilles de titres est, de par sa méthodologie, une mesure très imparfaite des risques. Par ailleurs, elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle dans le choix des allocations stratégiques. Enfin, elle ne peut prendre en considération le monitoring du Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université et la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

### 3.3.7 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services.

Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2014	2013r
Fonds National Suisse	4'329'348	5'797'844
Fonds de tiers	9'216'080	10'592'701
Provision débiteurs douteux	-400'000	-
<b>Débiteurs fonds de recherche</b>	<b>13'145'429</b>	16'390'546
Débiteurs médecine dentaire	1'289'059	891'885
Provision débiteurs douteux	-104'584	-83'253
<b>Débiteurs nets médecine dentaire</b>	<b>1'184'475</b>	808'632
Clients externes (HUG, administrations, cantons, entreprises)	6'357'804	4'403'547
Provision débiteurs douteux	-180'602	-
<b>Débiteurs nets clients externes</b>	<b>6'177'202</b>	4'403'547
Régie	589'805	255'159
SSR	32'690'671	6'668'032
Fondation immobilière (Ville de Carouge)	2'845'000	2'845'000
Paiements à distance	68'582	60'453
<b>Autres débiteurs</b>	<b>36'194'059</b>	9'828'643
<b>Débiteurs avec contrepartie</b>	<b>56'701'164</b>	31'431'369

Dans un consortium de diverses institutions de recherche dont la coordination était assurée par une entreprise en raison individuelle, il est probable que le montant de la dernière tranche de financement octroyée par le bailleur ne soit pas intégralement versé à l'Université de Genève. Conjointement avec les autres institutions concernées, des démarches judiciaires ont été entreprises contre l'entreprise en raison individuelle. Parallèlement, des négociations sont en cours pour trouver un accord en dehors de la procédure de mise en faillite du coordinateur. En fonction des informations à disposition, une provision pour débiteurs douteux a été constituée au 31 décembre 2014 d'un montant de CHF 400'000 correspondant à une perte potentielle de l'ordre de 50 %.

Sur un terrain appartenant à l'État de Genève doté d'un droit de superficie de nonante-neuf ans, la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) et l'Université ont conclu un contrat de vente à terme d'un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche (bâtiment Carl-Vogt, ci-après CV1). La conclusion du contrat dépend de la fin des travaux, dont la responsabilité incombe à la SSR, ainsi que du paiement de la totalité du prix dont le plafond est explicité dans les clauses contractuelles. Les conditions générales du contrat prévoient que l'Université supporte les risques afférents à l'immeuble dès l'entrée en jouissance et après l'inscription de l'acte au Registre foncier. Dans l'intervalle, la SSR veille au maintien de

l'immeuble en son état et relève l'Université de toute responsabilité pour les dommages causés par l'immeuble à des tiers. Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, selon un calendrier de paiement et sur la base d'un état des dépenses, l'Université s'acquitte semestriellement d'acomptes en faveur de la SSR dont le montant s'est élevé à CHF 26'022'639 en 2014 contre CHF 6'668'032 en 2013. Il est prévu une remise des clés du bâtiment CV1 au cours du deuxième trimestre 2015. Ensuite, il sera présenté dans les immobilisations corporelles.

Quant aux débiteurs sans contrepartie, ils se présentent de la façon suivante :

	2014	2013
Solde dû sur indemnité cantonale	37'883'395	26'601'542
<b>Débiteurs subventions cantonales</b>	<b>37'883'395</b>	26'601'542
Impôts anticipés	743'090	1'460'916
Médecine dentaire - participation sociale TARMED	1'000	1'000
<b>Autres débiteurs</b>	<b>744'090</b>	1'461'916
<b>Débiteurs sans contrepartie</b>	<b>38'627'485</b>	28'063'458

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 95'328'650 au 31 décembre 2014 contre CHF 59'494'827 au 31 décembre 2013.

### 3.3.8 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2014	2013
Charges payées d'avance	4'299'208	3'670'209
Produits à recevoir	1'252'950	741'887
<b>Actifs transitoires</b>	<b>5'552'157</b>	<b>4'412'097</b>

### 3.3.9 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :



	2014	2013
Fournitures	153'300	150'000
Mobilier	8'000	5'000
Ateliers d'impression	90'000	90'000
Matériels chimiques, biostock et gaz	124'500	124'200
Ateliers de mécanique	110'400	108'900
Fournitures d'animalerie	69'000	71'000
Matériels dentaires	110'000	10'000
<b>Stocks</b>	<b>665'200</b>	<b>559'100</b>

### 3.3.10 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés de cinq SI et d'un immeuble en nom propre. Les SI « St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. L'immeuble « Les Lattes » a été acquis en 1982 pour une somme de 6'010'000.

Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants (FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants immatriculés à l'Université ou inscrits dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à cette gestion. La FULE s'engage à conserver l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants et des professeurs invités. La valorisation du droit de superficie a été confiée à un expert indépendant. L'estimation de valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiel à l'échéance du droit de superficie.

La parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle a été estimée à CHF 53'000'000 par un expert indépendant. Pour financer l'acquisition d'un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche, l'Université a cédé à une fondation immobilière publique genevoise une partie de la parcelle de Pinchat, sans que ceci ne remette en question la construction prévue de logements en faveur des étudiants universitaires. La vente est intervenue en décembre 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 et la fondation immobilière publique genevoise a versé un premier acompte de CHF 25'000'000. Le solde sera versé ultérieurement dès que le projet prévu par la fondation immobilière publique genevoise aura été finalisé et que, par conséquent, les surfaces exactes à céder auront été définies par les parties intéressées. Quant au solde de la parcelle d'un montant de CHF 25'155'000, l'Université en garde la propriété et est présenté dans les actifs immobilisés.



Situé à Genève, dans le quartier de Champel, un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université dans lequel un locataire possède un bail à loyer. La délivrance du legs a été inscrite au Registre foncier en novembre 2014. La valeur du bien est estimée dans une fourchette de prix allant de CHF 760'000 à CHF 800'000 par un expert indépendant, estimation inférieure à la valeur intrinsèque en raison du fait que l'objet n'est pas libre de tout bail. Afin de respecter les vœux du légataire, l'Université utilisera le produit des loyers pour alimenter un fonds destiné à financer l'hébergement de chercheurs et visiteurs de la Faculté de Médecine. Enfin, l'Université a entrepris les démarches permettant d'envisager la vente de l'appartement ce qui nécessite préalablement d'avoir l'aval formel du représentant du légataire.

L'évaluation de la juste valeur des sociétés immobilières, de l'immeuble « Les Lattes » et celui de « Candolle » est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université :

2014	Valeur brute			Exploitation						
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net	
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	5'160'000	140'000	5'300'000	278'798	58'477	33'801	45'467	137'744	3%
	SI Pictet-de-Rochemont	9'290'000	230'000	9'520'000	491'701	115'745	-169	159'061	274'637	2%
	SI Radiosa	12'320'000	200'000	12'520'000	660'044	154'596	18'481	121'238	294'314	3%
	SI Saint-Julien	2'640'000	40'000	2'680'000	203'502	70'611	9'650	30'609	110'870	3%
	SI 31-Décembre	8'760'000	300'000	9'060'000	464'946	156'520	48'721	148'814	354'055	1%
	<b>Total</b>	<b>38'170'000</b>	<b>910'000</b>	<b>39'080'000</b>	<b>2'098'991</b>	<b>555'949</b>	<b>110'483</b>	<b>505'189</b>	<b>1'171'620</b>	<b>2%</b>
Immeubles en nom	Les Lattes 1	10'510'000	90'000	10'600'000	608'144	180'710	31'777	16'042	228'529	4%
	Rue de Candolle	704'000	-	704'000	-	-	-	-	-	-
	Appartement Champel	-	-	780'000	-	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>11'214'000</b>	<b>90'000</b>	<b>12'084'000</b>	<b>608'144</b>	<b>180'710</b>	<b>31'777</b>	<b>16'042</b>	<b>228'529</b>	<b>3%</b>
Terrains	Pinchat	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>25'155'000</b>	<b>-</b>	<b>25'155'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immeubles de placement</b>		<b>74'539'000</b>	<b>1'000'000</b>	<b>76'319'000</b>	<b>2'707'135</b>	<b>736'659</b>	<b>142'260</b>	<b>521'231</b>	<b>1'400'149</b>	

Le portefeuille des immeubles de placement est soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, une analyse de sensibilité a été réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 30 points de base. L'intervalle a été défini en fonction de la variation annuelle maximale enregistrée depuis 2004. Les résultats du test de sensibilité mettent en évidence un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 3'250'000 (à la baisse) lorsque le taux d'actualisation est augmenté de 30 points de base et de CHF 3'720'000 (à la hausse) lorsque le taux d'actualisation est diminué de 30 points de base, toutes choses étant égales par ailleurs.

2013	Valeur brute			Exploitation						
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net	
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	4'730'000	430'000	5'160'000	261'883	98'497	34'412	121'020	253'929	0%
	SI Pictet-de-Rochemont	8'370'000	920'000	9'290'000	487'679	88'975	-296	330'376	419'055	1%
	SI Radiosa	11'740'000	580'000	12'320'000	716'416	119'884	28'938	291'883	440'706	2%
	SI Saint-Julien	2'360'000	280'000	2'640'000	196'453	75'393	9'649	86'954	171'997	1%
	SI 31-Décembre	7'720'000	1'040'000	8'760'000	452'924	131'900	48'680	330'010	510'590	-1%
	<b>Total</b>	<b>34'920'000</b>	<b>3'250'000</b>	<b>38'170'000</b>	<b>2'115'354</b>	<b>514'650</b>	<b>121'384</b>	<b>1'160'244</b>	<b>1'796'278</b>	<b>1%</b>
Immeubles en nom	Les Lattes 1	9'520'000	990'000	10'510'000	586'532	490'131	55'567	15'204	560'902	0%
	Rue de Candolle	578'000	126'000	704'000	-	-	-	-	-	-
	Appartement Morges	550'000	-	-	-	10'464	-	24'060	34'524	-
	<b>Total</b>	<b>10'648'000</b>	<b>1'116'000</b>	<b>11'214'000</b>	<b>586'532</b>	<b>500'595</b>	<b>55'567</b>	<b>39'264</b>	<b>595'425</b>	<b>0%</b>
Terrains	Malagnou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Pinchat	53'000'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>53'000'000</b>	<b>-</b>	<b>25'155'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>98'568'000</b>	<b>4'366'000</b>	<b>74'539'000</b>	<b>2'701'886</b>	<b>1'015'245</b>	<b>176'951</b>	<b>1'199'507</b>	<b>2'391'703</b>		

## 3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

2014	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette		
	Solde au 01.01.2014	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2014	Solde au 01.01.2014	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2014	Solde au 01.01	Solde au 31.12.2014	
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h	
Immobilisations corporelles	Appareils Scientifiques	238'527'174	13'166'736	-6'567'783	245'126'126	-197'890'699	-16'071'152	6'575'326	-207'386'526	40'636'475	37'739'601
	Matériel informatique	56'986'357	5'282'339	-2'487'382	59'781'315	-45'838'450	-5'616'930	2'600'260	-48'855'119	11'147'907	10'926'195
	Aménagement	4'751'050	490'644	-	5'241'695	-750'095	-515'743	-	-1'265'838	4'000'955	3'975'857
	Matériel et Mobilier	63'446'061	3'075'157	-16'177'340	50'343'878	-48'363'044	-4'725'461	16'283'891	-36'804'614	15'083'017	13'539'264
	<b>Total</b>	<b>363'710'643</b>	<b>22'014'877</b>	<b>-25'232'505</b>	<b>360'493'014</b>	<b>-292'842'288</b>	<b>-26'929'285</b>	<b>25'459'477</b>	<b>-294'312'097</b>	<b>70'868'355</b>	<b>66'180'918</b>
Immobilisations incorporelles	6'208'400	2'412'025	8'370'658	16'991'083	-3'361'257	-1'449'849	75'031	-4'736'075	2'847'143	12'255'008	
Immobilisations en cours	7'184'105	1'550'226	-8'734'331	-	-	-	-	-	7'184'105	-	
Cadmos I-II	2'990'474	-	-867'042	2'123'432	-1'397'900	-530'858	867'042	-1'061'716	1'592'574	1'061'716	
<b>TOTAL</b>	<b>380'093'622</b>	<b>25'977'127</b>	<b>-26'463'221</b>	<b>379'607'529</b>	<b>-297'601'445</b>	<b>-28'909'993</b>	<b>26'401'550</b>	<b>-300'109'888</b>	<b>82'492'177</b>	<b>79'497'641</b>	

Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques de CADMOS ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution totale de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est échelonné jusqu'en 2016. Au 31 décembre 2014, le versement réalisé par l'Université à l'EPFL s'élève à CHF 637'000. Le solde à payer est enregistré dans les autres créanciers avec contrepartie. CADMOS II a été mis en service et son exploitation « scientifique » a démarré en janvier 2013.

L'année 2014 a été marquée par la fin du développement des systèmes d'information prévus par les lois 10445 et 10446. La mise en service a été réalisée au 31 décembre 2014 avec une mise en œuvre progressive au sein des structures de l'Université. En conséquence, les immobilisations en cours ont été ventilées dans les immobilisations corporelles et incorporelles. Les amortissements ont débuté dès janvier 2015.

2013	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	solde au 01.01.	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	226'397'635	15'330'315	-3'200'776	238'527'174	-184'344'218	-15'994'848	2'448'367	-197'890'699	42'053'417	40'636'475
Matériel informatique	60'611'571	4'707'415	-8'332'629	56'986'357	-46'649'254	-5'755'042	6'565'846	-45'838'450	13'962'318	11'147'908
Aménagement	2'667'223	2'083'827	-	4'751'050	-329'156	-420'940	-	-750'095	2'338'067	4'000'955
Matériel et Mobilier	61'213'527	3'538'911	-1'306'377	63'446'061	-45'100'397	-4'457'170	1'194'524	-48'363'044	16'113'130	15'083'017
<b>Total</b>	<b>350'889'957</b>	<b>25'660'468</b>	<b>-12'839'782</b>	<b>363'710'643</b>	<b>-276'423'025</b>	<b>-26'628'000</b>	<b>10'208'737</b>	<b>-292'842'288</b>	<b>74'466'932</b>	<b>70'868'354</b>
Immobilisations incorporelles	3'218'191	1'238'958	1'751'250	6'208'400	-2'171'751	-1'206'479	16'973	-3'361'257	1'046'440	2'847'143
Immobilisations en cours	4'204'465	2'979'640	-	7'184'105					4'204'465	7'184'105
Cadmos I+II	10'094'061		-7'103'587	2'990'474	-7'970'629	-530'858	7'103'587	-1'397'900	2'123'432	1'592'574
<b>TOTAL</b>	<b>368'406'674</b>	<b>29'879'067</b>	<b>-18'192'119</b>	<b>380'093'622</b>	<b>-286'565'405</b>	<b>-28'365'337</b>	<b>17'329'297</b>	<b>-297'601'445</b>	<b>81'841'268</b>	<b>82'492'177</b>

### 3.3.12 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Pour mémoire, les produits différés sur subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation sous-jacente. Les subventions d'investissement constatées d'avance sont comptabilisées en négatif à l'actif.

Le tableau ci-dessous présente les opérations de l'exercice :

	2014	2013
Solde au 01.01	-56'098'494	-56'979'817
Utilisation de la subvention	18'447'415	17'996'138
Nouvelle subvention d'investissement	-15'004'143	-17'114'815
<b>Solde au 31.12</b>	<b>-52'655'222</b>	<b>-56'098'494</b>

### 3.3.13 Créanciers

	2014	2013
Fournisseurs	7'705'640	7'534'483
Conférenciers	402'719	250'158
Autres	1'615'867	4'941'454
Solde vacances collaborateurs	6'512'200	6'415'213
Heures supplémentaires collaborateurs	794'517	991'997
Rappels cotisations de prévoyance collaborateurs "Fonds"		-
PLEND part à court terme	2'449'243	3'252'068
Membres du personnel	476'624	514'424
<b>Créanciers avec contrepartie - part à court terme</b>	<b>19'956'810</b>	<b>23'899'796</b>
PLEND part à long terme	2'697'524	4'947'414
<b>Créanciers avec contrepartie - part à long terme</b>	<b>2'697'524</b>	<b>4'947'414</b>
<b>Créanciers avec contrepartie</b>	<b>22'654'334</b>	<b>28'847'210</b>

Lors de l'octroi d'un pont-AVS à un collaborateur (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur, la créance est ajustée. L'octroi d'un pont-AVS induit une charge de CHF 158'615 en 2014 contre CHF 5'558'837 en 2013. L'Université a versé des annuités d'un montant total de CHF 3'230'232 en 2014.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 70.60 en 2014 contre CHF 70.70 en 2013) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 61.80 en 2014 contre CHF 63.20 en 2013). La créance est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire. En 2014, la créance pour les soldes vacances a été ajustée à la hausse de CHF 96'986 et celle pour les heures supplémentaires à la baisse de CHF 197'480.

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2014	2013
Impôts confédérés	146'273	139'183
TVA sur chiffre d'affaires	444'471	313'379
Acomptes patients médecine dentaire	-	254'842
Garanties (trousses, magasin central, sports)	499'674	317'896
<b>Créanciers sans contrepartie</b>	<b>1'090'419</b>	<b>1'025'300</b>

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 23'744'752 au 31 décembre 2014 contre CHF 29'872'510 au 31 décembre 2013.

### 3.3.14 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2014	2013
Produits constatés d'avance	2'111'571	1'154'338
Charges à payer	1'822'690	1'614'083
<b>Passifs transitoires</b>	<b>3'934'261</b>	<b>2'768'422</b>

Depuis la création de la CPEG, la promotion d'un collaborateur enclenche toujours un processus de rappels de cotisations mais entièrement à la charge du collaborateur concerné. Cela implique que, du côté de l'employeur, pour les promotions intervenues en 2014, aucune charge n'est à enregistrer dans le compte d'exploitation. Toutefois, au 31 décembre 2014, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Université, la CPEG doit encore établir des factures pour solder les derniers cas de promotion de collaborateurs au bénéfice d'un contrat de droit privé (collaborateurs « Fonds ») intervenues avant 2012. Ce solde représente donc des charges à payer d'un montant de CHF 151'296.

### 3.3.15 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche ne sont pas synonymes de réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur ou le donateur. Ils regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement si les conditions ne sont pas respectées.

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. 855 recherches sont en cours et 614.6 postes EPT ont été utilisés en 2014. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le bénéficiaire.

En ce qui concerne les fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) demande un rapport financier périodique. 744 postes EPT ont été financés par les fonds de tiers en 2014.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève en principe un pourcentage (« overhead » de 8 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. En 2014, il a été prélevé un montant d'« overhead » de CHF 2'653'681 contre CHF 2'241'069 en 2013.

	2014	2013
Fonds National Suisse	69'677'261	69'436'419
Fonds de l'Union européenne	20'176'366	17'785'837
Autres Fonds de tiers	75'205'121	71'701'419
<b>Fonds affectés à la recherche</b>	<b>165'058'748</b>	<b>158'923'675</b>

### 3.3.16 Emprunts hypothécaires

Après avoir initialement évalué les emprunts à leur coût d'acquisition, l'Université n'applique pas la méthode du coût historique amorti. Compte tenu de la structure de ses emprunts hypothécaires, le maintien de la valeur d'acquisition n'induit pas un écart significatif, alors que l'application de la méthode du coût historique amorti est complexe.

La structure des emprunts est la suivante :

2014		Valeur emprunts			Structure emprunts				
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'116'000	-24'800	1'091'200	24'800	1'066'400	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	921'000	-18'000	903'000	18'000	885'000	Fixe	2.00%	16.07.2021
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	<b>Total</b>	<b>3'723'000</b>	<b>-42'800</b>	<b>3'680'200</b>	<b>42'800</b>	<b>3'637'400</b>			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'684'800	-70'200	1'614'600	70'200	1'544'400	Fixe	1.88%	12.11.2020
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	Appartement Champel	-	-	-	-	-			
	<b>Total</b>	<b>1'684'800</b>	<b>-70'200</b>	<b>1'614'600</b>	<b>70'200</b>	<b>1'544'400</b>			
<b>Immeubles de placement</b>		<b>5'407'800</b>	<b>-113'000</b>	<b>5'294'800</b>	<b>113'000</b>	<b>5'181'800</b>			

L'Université n'a procédé en 2014 à aucun renouvellement de ses emprunts hypothécaires.

Concernant la SI Pictet-de-Rochemont, l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les créances actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a contracté auprès de l'Université un prêt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (1.50 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfinie.

2013		Valeur emprunts			Structure emprunts				
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'140'800	-24'800	1'116'000	24'800	1'091'200	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	939'000	-18'000	921'000	18'000	903'000	Fixe	2.00%	16.07.2021
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	<b>Total</b>	<b>3'765'800</b>	<b>-42'800</b>	<b>3'723'000</b>	<b>42'800</b>	<b>3'680'200</b>			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'755'000	-70'200	1'684'800	70'200	1'614'600	Fixe	1.88%	12.11.2020
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	Appartement Morges	-	-	-	-	-			
	<b>Total</b>	<b>1'755'000</b>	<b>-70'200</b>	<b>1'684'800</b>	<b>70'200</b>	<b>1'614'600</b>			
<b>Immeubles de placement</b>		<b>5'520'800</b>	<b>-113'000</b>	<b>5'407'800</b>	<b>113'000</b>	<b>5'294'800</b>			

### 3.3.17 Provisions

Seules les provisions pour risques et charges sont présentées ici. Les provisions pour dépréciation d'actifs sont inscrites en négatif à l'actif concerné et présentées sous le point « 3.3.7 Débiteurs ».

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2014 :

2014	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CIA collaborateurs État	1'131'455	44'402	-188'780		987'076
Litiges	90'000	167'500			257'500
<b>Total Provisions</b>	<b>1'221'455</b>	<b>211'902</b>	<b>-188'780</b>	<b>-</b>	<b>1'244'576</b>

L'engagement d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CPEG, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Les rachats de prévoyance induisent une charge de CHF 44'402 en 2014 contre 171'937 en 2013 dans le compte d'exploitation.



Sur la base des litiges en cours, six provisions sont inscrites au bilan au 31 décembre 2014, dont quatre ont été constituées au cours de l'exercice 2014. La première concerne les dommages exigés par un patient de la section de médecine dentaire pour des soins effectués (sans changement par rapport à 2013). La seconde concerne des démarches entreprises par une candidate écartée dans le processus de recrutement d'un collaborateur de l'enseignement (sans changement par rapport à 2013). Les quatre nouvelles provisions concernent toutes des possibles indemnités de collaborateurs licenciés pour lesquels l'Université refuserait leur réintégration, si la Cour de justice condamnait l'Université. En fonction des cas rencontrés, les montants des indemnités varient de trois à six mois du dernier traitement. Ils représentent un besoin de provision de CHF 167'500. Enfin, au cours de l'exercice 2014, aucune provision n'a été dissoute, toutes les causes ayant donné naissance à un risque probable étant pendantes devant la justice.

2013	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CIA collaborateurs État	1'160'883	171'937	-190'883	-10'483	1'131'455
Litiges	210'000	80'000	-	-200'000	90'000
<b>Total Provisions</b>	<b>1'370'883</b>	<b>251'937</b>	<b>-190'883</b>	<b>-210'483</b>	<b>1'221'455</b>

### 3.3.18 Traitement des bénéfiques et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB entre l'État de Genève et l'Université pour les années 2012 à 2015, il a été légalement convenu du traitement des bénéfiques et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (art.13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

- Une dette reflétant la part restituable à l'État de Genève est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État ».
- Le solde du résultat annuel, à savoir 75 % est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention », jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques. À l'échéance, le solde de la dette « subventions non dépensées » est restitué à l'État de Genève selon des modalités à déterminer par le DIP.

La directive cantonale sur le traitement des bénéfiques et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07) prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais en incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un boni, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et comptabilisée comme une

dette vis-à-vis de l'État de Genève jusqu'à l'échéance de la COB. Si ce solde présente un déficit, la participation de l'État de Genève est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité annuelle et va en diminution de la dette à l'égard de l'État de Genève. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis le solde est réparti entre l'État de Genève et l'Université selon la clé de répartition arrêtée dans la COB.

La COB 2012 / 2015 établit les règles de traitement du résultat net « Budget État » (art.14). Ce dernier est affecté à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fond d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État de Genève et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves :

	2014	2013
Résultat État avant répartition	12'061'727	2'419'650
Rétrocession bénéfice (25 %)	3'015'432	604'912
<b>Résultat net État</b>	<b>9'046'295</b>	<b>1'814'737</b>
Résultat net État attribué au Fonds d'innovation et de développement	5'427'777	1'088'842
Résultat net État attribué à part de subvention État non dépensée	3'618'518	725'895

### 3.3.19 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2014	2013
Solde au 01.01	2'115'147	1'510'235
Rétrocession bénéfice (25 %)	3'015'432	604'912
<b>Solde au 31.12</b>	<b>5'130'579</b>	<b>2'115'147</b>

### 3.3.20 Part subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université après répartition attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2014	2013
Solde au 01.01	<b>2'538'176</b>	1'812'281
Résultat net État	9'046'295	1'814'737
Affectation totale au FID	-5'427'777	-1'088'842
<i>Affectation annuelle</i>	<i>-5'427'777</i>	<i>-1'088'842</i>
<i>Affectation au terme de la COB</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Solde au 31.12</b>	<b>6'156'694</b>	2'538'176
Variation annuelle	3'618'518	725'895

### 3.3.21 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université, après répartition, attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2014	2013
Solde au 01.01	<b>17'667'481</b>	20'131'333
Utilisation annuelle	-6'578'842	-3'552'694
Attribution totale	5'427'777	1'088'842
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	<i>5'427'777</i>	<i>1'088'842</i>
<i>Attribution au terme de la COB</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Solde au 31.12</b>	<b>16'516'417</b>	17'667'481
Variation annuelle	-1'151'065	-2'463'852

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, l'article 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoit qu'au terme de chaque convention d'objectifs, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribué au FID.

Selon les règles d'utilisation du FID, ce dernier peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique ou ponctuel.
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation.
- Ne pas être pris en charge par le budget « État » pour des raisons de moyens.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

À relever qu'au cours de l'année 2014, des moyens FID d'un montant de CHF 6'557'753 ont été alloués selon la typologie suivante :

- « Axe Innovation » pour un montant total de CHF 587'808 par le soutien à des initiatives dans le domaine de Business & Society, Law Clinics, éthique théologique, tutorat par pairs, école doctorale virtuelle, statistiques cliniques et practicum professionnalisant.
- « Axe Encadrement » pour un montant de CHF 1'480'883 par le soutien au programme interfacultaire psycholinguistique et au Global Studies Institute.
- « Poursuite de projets initiés en 2012/2013 » pour un montant de CHF 1'977'017, notamment le financement des Pôles nationaux de recherche (PRN), la Chaire « UNESCO » dans le droit de l'art, la maison des langues, projet en neurosciences fondamentales, Centre d'imagerie biomédicale, projet Bio-Mondes et projet « Digital Humanities », le soutien à l'accueil des nouveaux professeurs « Welcome Center », la coordination des « Summer Schools » et le Droit international de l'environnement.
- « Projets et développements initiés en 2014 » pour un montant de CHF 343'462 notamment dans les domaines suivants : Dialogue avec la Cité, projets « Égalité », projet « Bio-scope » et soutien ponctuel au pôle « Évènements ».
- Soutien aux centres interfacultaires et aux activités de support pour un montant de CHF 2'167'659 notamment dans les domaines suivants : développement du pôle d'évaluation des enseignements, soutien à la mise en œuvre des systèmes d'information, soutien logistique, déménagements et soutien ponctuel aux centres interfacultaires.

### 3.3.22 Informations relatives aux autres fonds propres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

#### *Fonds universitaires avec chartes :*

Les fonds universitaires avec chartes proviennent de dons ou legs octroyés à l'Université pour soutenir la recherche, pour aider des étudiants ou pour financer des prix. Selon les volontés du donateur, une charte régit la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 120 fonds universitaires avec chartes.

	2014	2013
Solde au 01.01	<b>75'386'906</b>	87'692'323
Attribution annuelle	7'744'977	12'321'687
Utilisation annuelle	2'956'257	24'658'387
Imputations internes	1'089'777	31'283
<b>Solde au 31.12</b>	<b>81'265'402</b>	75'386'906
Écart	5'878'496	-12'305'417

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 981 autres fonds propres affectés.

	2014	2013
Solde au 01.01	<b>127'251'638</b>	62'786'198
Attribution annuelle	29'565'264	70'038'161
Utilisation annuelle	65'124'706	45'160'524
Imputations internes	18'641'158	39'587'804
<b>Solde au 31.12</b>	<b>110'333'355</b>	127'251'638
Ecart	-16'918'284	64'465'441

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report « fonds État »), il existe 5 autres fonds propres libres. Il s'agit de réserve de réévaluation des immeubles, réserve de réévaluation du portefeuille de trésorerie, réserve de réévaluation des stocks, réserve de réévaluation des heures supplémentaires et congés dus et réserve de réévaluation de l'immeuble Carl-Vogt 1.

	2014	2013
Solde au 01.01	<b>64'810'300</b>	88'869'028
Résultat annuel	<b>13'419'263</b>	24'548'601
Mouvements annuels	<b>17'618'630</b>	-48'607'329
Attribution annuelle	29'139'954	7'975'675
Utilisation annuelle	3'769'929	36'883'641
Imputations internes	-7'751'395	-19'699'363
<b>Solde au 31.12</b>	<b>95'848'192</b>	64'810'300
Écart	31'037'892	-24'058'728

Pour mémoire, l'année 2013 a été marquée par la fin du processus de reclassement des fonds propres de l'Université. Les décisions ont principalement concerné les catégories des « autres fonds propres affectés » et des « autres fonds propres libres ». Elles ont induit notamment des mouvements comptables volumineux au sein des « autres fonds propres affectés », ainsi

qu'entre les « autres fonds propres libres » et les « autres fonds propres affectés », qui compléxifient l'interprétabilité des enregistrements comptables 2013 mais sans affecter la fiabilité des soldes de fin d'année.

### 3.3.23 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux (PRN) et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères déterminants sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques, les subventions reçues du FNS, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

	2014	2013
Allocations fédérales pour la recherche	125'915'194	117'833'217
Subvention fédérale de base	93'214'194	91'620'776
Subvention fédérale d'égalité	273'032	406'420
Subventions de la Confédération	<b>219'402'420</b>	209'860'413

L'indemnité « État » est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement.

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les hautes écoles spécialisées (HES) et universités en Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. Cette subvention est enregistrée dans les produits de l'Université. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants genevois inscrits dans d'autres universités. Cette quote-part est inscrite dans les livres de l'État de Genève.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier à l'Université de Genève l'École de pharmacie Genève / Lausanne (EPGL). Le canton de Vaud contribue à son financement et octroie ainsi une subvention annuelle de fonctionnement. La Convention expire en 2019.

Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et le crédit de programme. Ces derniers couvrent les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'un projet de loi ad hoc. Une fois voté, le crédit est mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête.

Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir point « 3.2.13 Subventions »).

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université :

	2014	2013
Indemnité État	319'223'537	325'910'648
Rétrocession bénéfice (25 %)	-3'015'432	-604'912
Autres allocations État	639'406	330'817
<b>Subventions État</b>	<b>316'847'511</b>	<b>325'636'553</b>
Accord intercantonal universitaire	33'424'380	17'759'483
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	5'075'407	5'071'005
Autres allocations	-	4'060
<b>Subventions autres cantons</b>	<b>38'499'787</b>	<b>22'834'548</b>
Produits différés subventions d'investissement	18'447'415	17'996'138
<b>Total subventions cantonales</b>	<b>373'794'713</b>	<b>366'467'239</b>

Compte tenu de la modification des flux financiers en lien avec l'accord intercantonal universitaire, pour faciliter la comparaison temporelle, les subventions allouées à l'Université pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons s'élevaient à CHF 31'205'533 en 2013 alors que la subvention versée par l'Université aux autres cantons se montait à CHF 13'446'050.

La catégorie des « autres subventions et dons » comprennent un nombre très important de bailleurs. En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2014, en plaçant un seuil de plus de cinq cents mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, les dix bailleurs / donateurs les plus importants sont la Fondation Louis Jeantet, la Fondation Hans Wilsdorf, la Ligue genevoise contre le cancer, la Société académique de Genève, la Fondation Sandoz, la Fondation Schmidheiny, la famille Wright, la Fondation Ernest Boninchi et la Fondation internationale pour la recherche en paraplégié. À relever qu'en termes de valeur, cette liste de bailleurs représente environ 64 % de l'échantillon des bailleurs de plus de cinq cents mille francs. Enfin, ce dernier couvre près de 50 % des montants encaissés en 2014.

	2014	2013r
Communauté européenne	19'148'734	14'699'519
Autres subventions et dons	29'434'214	32'014'893
<b>Autres subventions</b>	<b>48'582'948</b>	<b>46'714'412</b>

Compte tenu du reclassement de 122 fonds (voir 3.3.1 Modification de la présentation des états financiers), conformément à l'IPSAS 3, les données 2013 pour les subventions reçues ont été



retraitées garantissant ainsi la comparabilité temporelle. Le montant inscrit sous « autres subventions et dons » a été diminué de CHF 2'045'264 par rapport aux données 2013 publiées dans les états financiers 2013.

Au total, par type de bailleurs, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2014 et 2013.

	2014	2013r
Subventions de la Confédération	219'402'420	209'860'413
Subventions État	316'847'511	325'636'553
Subventions autres cantons	38'499'787	22'834'548
Autres subventions	48'582'948	46'714'412
Total subventions monétaires	623'332'666	605'045'925
Produits différés de subventions d'investissement	18'447'415	17'996'138
<b>Total des subventions reçues</b>	<b>641'780'081</b>	<b>623'042'063</b>

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, qu'à partir de l'exercice 2014, les subventions non monétaires et les charges liées à la mise à disposition gratuites ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État de Genève ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutes choses étant égales par ailleurs, ce changement de pratique induit une diminution du volume des subventions reçues. Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2013 publiées dans les états financiers 2014 ont été ajustées d'un montant de CHF 62'369'703 correspondant à la mise à disposition gratuite des bâtiments et aux prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs de l'Université au bénéfice d'un contrat de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé.

### 3.3.24 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes, ainsi que la participation de HES et IHEID pour des services délivrés à leurs étudiants. Les taxes universitaires au cours des exercices 2014 et 2013 s'élèvent à :

	2014	2013
Taxes d'encadrement	9'119'600	8'935'186
Taxes fixes	1'912'868	1'959'055
Participation HES & IHEID	1'226'375	1'095'864
<b>Taxes universitaires</b>	<b>12'258'843</b>	<b>11'990'105</b>

Le montant des taxes universitaires est resté inchangé en 2014 par rapport à 2013. Le montant des taxes universitaires s'élèvent à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes dédiées au financement des activités sociales et des associations d'étudiants et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement essentiellement affectées au

financement de postes d'assistants et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. À relever que 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève.

Le taux d'exonération des taxes est de 29 % en 2014 contre 31.8 % en 2013.

La participation de HES et de IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants a fait l'objet d'une convention de prestations interinstitutionnelle fixant notamment le périmètre des services offerts aux étudiants, ainsi que le mode de calcul. L'approche privilégiée est celui d'un forfait par étudiant calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants des institutions concernées. En 2014, le montant versé par IHEID s'élève à CHF 193'067 et celui par HES à CHF 1'033'308. À relever que pour IHEID, il s'agit de la première mise en œuvre de la convention.

### 3.3.25 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2014 et 2013 :

	2014	2013
Inscriptions formation continue, sports, conférences	16'555'811	16'457'972
Auditeurs	41'578	46'539
Inscriptions aux cours d'été	809'295	921'472
<b>Autres écolages</b>	<b>17'406'684</b>	<b>17'425'983</b>

Au titre des taxes d'inscription, la formation continue génère un chiffre d'affaires de CHF 13'260'805 en 2014 contre CHF 13'145'801 en 2013. Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2014, le produit de l'overhead s'élève à CHF 953'999 contre CHF 964'803 en 2013.

### 3.3.26 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2014 et 2013 :

	<b>2014</b>	2013r
Recettes dentaires	5'008'478	5'172'013
Mandats avec tiers	12'058'505	19'134'877
Prestations de services	10'625'752	9'700'832
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications, location	3'050'599	2'542'185
Analyses	649'901	571'037
Mise à disposition de personnel	144'751	157'710
Prestations informatiques	-	3'343
Publicité	389'913	504'930
Émoluments	201'511	199'627
<b>Prestations de services et ventes</b>	<b>32'129'410</b>	<b>37'986'555</b>

Compte tenu du reclassement de 122 fonds (voir 3.3.1 Modification de la présentation des états financiers), conformément à l'IPSAS 3, les données 2013 pour les prestations de services et ventes ont été retraitées garantissant ainsi la comparabilité temporelle. Le montant inscrit sous « mandats avec tiers » a été augmenté de CHF 2'045'264 par rapport aux données 2013 publiées dans les états financiers 2013.

Dans le rapport financier 2013, les locations et entretien de matériel étaient présentés de manière isolée. Pour le rapport financier 2014, ils ont été englobés sous la ligne « Matériels, travaux d'imprimerie, livres, publications et location » pour des raisons de simplicité. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2013 ont donc été ajustées, le montant inscrit sous « Matériels, travaux d'imprimerie, livres, publications et location » a été augmenté de CHF 193'374.

### 3.3.27 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires notamment en cas de maladie, d'accident ou de maternité.

Les dédommagements de tiers se sont élevés en 2014 et 2013 à :

	<b>2014</b>	2013
Personnel mobilisé	157'188	113'634
Invalidité	227'173	120'058
Accident	950'203	764'297
Maternité	1'950'189	1'904'472
Remboursements, assurances	2'251'156	1'799'960
<b>Dédommagement de tiers</b>	<b>5'535'909</b>	<b>4'702'421</b>

### 3.3.28 Charges de personnel

Quel que soit le bailleur (source de financement), l'Université emploie deux types de collaborateurs : le personnel enseignant et le personnel administratif et technique. Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2014	2013r
Traitements personnel administratif et technique	155'886'358	153'102'447
Traitements personnel enseignant	295'082'279	295'592'127
Temporaires	5'461'359	5'554'457
<b>Salaires</b>	<b>456'429'996</b>	454'249'031
Assurances sociales	39'789'579	37'634'993
Assurance maladie et accidents	1'475'871	1'463'478
<b>Charges sociales</b>	<b>41'265'450</b>	39'098'471
Caisses de pension et de prévoyance	55'173'079	55'016'616
<b>Total "masse salariale"</b>	<b>552'868'525</b>	548'364'117
PLEND	175'674	5'484'776
Autres charges de personnel	1'046'242	1'212'439
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>1'221'916</b>	6'697'214
<b>Charges de personnel</b>	<b>554'090'441</b>	555'061'332

Dans le cadre du projet d'adaptation et de consolidation des systèmes d'information de l'Université (Lois 10445 et 10446), des charges salariales de CHF 610'590 ont fait l'objet d'une activation en 2014 dans les immobilisations contre CHF 1'664'216 en 2013.

Avec l'introduction du nouveau modèle de comptabilité des collectivités publiques suisses en 2014, le plan de comptes des charges de personnel identifie dans une rubrique comptable dédiée les charges liées au personnel temporaire. Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2013 publiées dans les états financiers 2014 doivent être retraitées. Cela implique de réduire le montant des traitements du personnel administratif et technique de CHF 3'903'900, celui des traitements du personnel enseignant de CHF 1'650'556 et d'augmenter celui du personnel temporaire de CHF 5'554'457.

Toutes sources de financement confondues, l'effectif global des collaborateurs en équivalent temps plein (ETP), ainsi qu'en nombre de personnes, est le suivant (état au 31 décembre) :

État au 31.12.	2014		2013	
	Postes	Personnes	Postes	Personnes
Corps professoral	514.5	687	495.6	656
Collaborateurs enseignement et recherche	2327.9	3'487	2'286.4	3'422
Personnel administratif et technique	1594.2	2'001	1'537.0	1'900
<b>Total</b>	<b>4'436.6</b>	<b>6'175</b>	<b>4'318.9</b>	<b>5'978</b>

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2014	2013
	Postes	Postes
Corps professoral	490.0	486.6
Collaborateurs enseignement et recherche	2259.6	2'242.9
Personnel administratif et technique	1545.3	1'544.9
<b>Total</b>	<b>4'294.9</b>	<b>4'274.4</b>

À relever que dans la partie « 5.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature du contrat de travail.

### 3.3.29 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2014	2013r
Prestations de services, frais de gestion	32'759'921	31'988'379
<b>Honoraires et mandats externes</b>	<b>32'759'921</b>	31'988'379
Entretien mobilier	3'504'043	3'951'014
Entretien immeubles	792'566	283'432
<b>Entretien des biens mobiliers et immobiliers</b>	<b>4'296'609</b>	4'234'446
Loyers, fermages et redevances	5'134'828	6'055'360
<b>Loyers</b>	<b>5'134'828</b>	6'055'360
Frais de laboratoires	23'428'284	23'897'880
Fournitures et livres	13'092'950	14'178'727
Matériel consommable	2'473'092	1'198'313
Eau, énergie et combustible	288'191	306'134
Frais divers	309'963	357'446
<b>Fournitures et prestations diverses</b>	<b>39'592'479</b>	39'938'501
Frais déplacement, réceptions et conférences	12'663'381	13'056'093
<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>94'447'218</b>	95'272'779

Lors du démarrage de la Fondation Campus Biotech en 2013, les contributions de l'Université ont été enregistrées dans les groupes de comptes en fonction de la nature des dépenses. Dans la mesure où la Fondation Campus Biotech est une entité juridiquement autonome, à partir de l'exercice 2014, les contributions de l'Université sont présentées sous la forme d'une subvention permettant à Campus Biotech d'assumer ses charges d'exploitation. Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2013 publiées dans les états financiers 2014 doivent être retraitées. Cela implique de réduire le montant des « biens, services et marchandises » de CHF 2'306'263 et d'augmenter d'un montant équivalent les subventions accordées. À noter que ce retraitement des données 2013 concerne les « honoraires et mandats externes », l'« entretien immeubles », les « loyers, fermages et redevances », les « fournitures et livres », ainsi que les « frais de déplacement, réception et conférences ».

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, qu'à partir de l'exercice 2014, les charges liées à la mise à disposition gratuites ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État de Genève ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget. Pour de plus amples informations quant aux modalités de valorisation, il faut se référer à la note « 3.3.31 Informations relatives à la mise à disposition de moyens ».

### 3.3.30 Subventions accordées

L'Université a accordé en 2014 et 2013 les subventions suivantes :

	2014	2013r
Subventions à la recherche	4'755'798	4'683'932
Bourses et subventions aux associations d'étudiants	5'870'310	4'993'407
Subventions aux crèches	3'286'637	2'957'444
Fondation Campus Biotech Geneva	7'392'418	2'306'263
Fondation autonome de théologie	1'540'879	1'474'163
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	668'011	518'318
Taxes allouées à la BGE	911'960	893'519
Fondation pour recherches médicales	713'000	713'000
Archives Piaget	287'000	287'000
<b>Subventions accordées</b>	<b>26'245'013</b>	<b>19'646'046</b>

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces faisant partie d'une opération conjointe, comme par exemple la subvention octroyée dans le cadre de la coopération avec la Russie en tant que « leading house » du programme.

Lors du démarrage de la Fondation Campus Biotech en 2013, les contributions de l'Université ont été enregistrées dans les groupes de comptes en fonction de la nature des dépenses. Dans la mesure où la Fondation Campus Biotech est une entité juridiquement autonome, à partir de l'exercice 2014, les contributions de l'Université sont présentées, de façon isolées, sous la forme d'une subvention permettant à Campus Biotech d'assumer leurs charges d'exploitation et participer au financement de leurs équipements. Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2013 publiées dans les états financiers 2014 doivent être retraitées. Cela implique d'augmenter le montant des « subventions accordées » de CHF 2'306'263 et de réduire d'un montant équivalent les dépenses de « biens, services et marchandises ».

Enfin, en marge du périmètre de la Fondation Campus Biotech, le site de Sécheron héberge un espace de vie enfantine « EVE – Association Crescendo ». Géré en collaboration avec la Ville de Genève, en tant qu'employeur, l'Université contribue à son financement en octroyant une subvention de fonctionnement. Cette dernière a été intégrée en 2013 dans les subventions à la recherche, alors qu'elle aurait dû être présentée dans les subventions aux crèches. Pour garantir la comparabilité temporelle, les « subventions à la recherche » ont été réduites de CHF 193'395 et les « subventions aux crèches » augmentées d'un montant équivalent.

### 3.3.31 Informations relatives à la mise à disposition de moyens

#### Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :

La valeur comptable brute des bâtiments s'élève à CHF 1'206'410'518 en 2014 contre



CHF 1'219'078'473 en 2013. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur comptable nette des bâtiments s'élève CHF 741'064'261 à en 2014 contre CHF 694'327'731 en 2013. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 473'780'327 contre CHF 509'748'506 en 2013. Le taux d'intérêt correspond au taux moyen de la dette, de 2.125 % en 2014 et 2.250 % en 2013. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée.

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État de Genève mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations, et, d'autre part, les charges financières liées au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. Sur cette base, le montant du loyer simple s'élève à CHF 55'000'704 en 2014 contre CHF 61'589'703 en 2013.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève :

Outre les bâtiments de l'État de Genève mis à disposition de l'Université, des surfaces additionnelles sont utilisées par l'Université. Pour ces surfaces, les baux sont pris directement en charge par l'État de Genève. Le montant des baux s'élève à CHF 5'869'934 en 2014 contre CHF 5'878'835 en 2013.

Les charges des énergies :

Usuellement, la consommation en énergie est une charge assumée par le locataire. Pour les bâtiments propriété de l'État de Genève, les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de combustible sont pris en charge par l'État de Genève. Elles constituent une mise à disposition de moyens en faveur de l'Université d'un montant de CHF 10'072'672 en 2014 contre CHF 10'137'729 en 2013.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État de Genève assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la culture et du sport et Université).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation de l'ensemble des mises à disposition de moyens de la part de l'État de Genève :

	2014	2013
Amortissement bâtiment	29'185'257	33'836'372
Intérêts	15'747'616	16'283'989
Location terrains	10'067'832	11'469'341
Location simple "bâtiments universitaires"	55'000'704	61'589'703
Charges bâtiments universitaires (eau, énergies)	10'072'672	10'137'729
Baux à loyer	5'869'934	5'878'835
Prestations service bureau rémunération	750'000	750'000
Prestations service santé	30'000	30'000
Prestations "Office du personnel de l'État"	780'000	780'000
<b>Moyens mis à disposition UniGE</b>	<b>71'723'311</b>	<b>78'386'266</b>

Sources : État de Genève / Département des finances

### 3.3.32 Résultat financier lié aux portefeuilles mobilier et immobilier

Le résultat financier intègre les opérations liées au portefeuille de titres mobiliers, ainsi qu'à celles liées aux immeubles de placement détenus, soit via des sociétés immobilières, soit en nom propre. Le résultat financier se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers, d'une part, et les immeubles de placement, d'autre part. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents.

La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2014 :

Valeur des titres 2014	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2014 c=b-a	2013 d	
Fonds de recherche	192'988'797	217'976'855	24'988'058	15'871'923	9'116'136
Couverture de change	-	-	-256'950	108'906	-365'856
Fonds universitaires avec chartes	39'931'930	47'991'342	8'059'412	5'080'586	2'978'825
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>232'920'727</b>	<b>265'968'197</b>	<b>32'790'520</b>	<b>21'061'414</b>	<b>11'729'105</b>

L'écart de CHF 256'950 présenté sous la ligne « couverture de change » représente l'écart entre le taux de change contractuellement fixé USD / CHF et le taux de change au 31 décembre 2014 appliqué à l'achat à terme de monnaie achetée. Le détail de la couverture est présenté dans la partie « 3.3.6 Placements financiers ».

Résultats financiers 2014	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	908'317	1'597'829	689'513	3'217'473	4'815'302
Couverture de change	1'887'691	221'316	-1'666'374		221'316
Fonds universitaires avec chartes	8'449	469'110	460'661	916'140	1'385'250
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>2'804'456</b>	<b>2'288'255</b>	<b>-516'201</b>	<b>4'133'612</b>	<b>6'421'868</b>

Quant à 2013, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2013	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2013 c=b-a	2012 d	
Fonds de recherche	189'786'041	205'657'963	15'871'923	7'782'064	8'089'858
Couverture de change	-	-	108'906	179'334	-70'428
Fonds universitaires avec chartes	38'464'474	43'545'060	5'080'586	1'664'671	3'415'916
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>228'250'515</b>	<b>249'203'023</b>	<b>21'061'414</b>	<b>9'626'069</b>	<b>11'435'346</b>

Résultats financiers 2013	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	37'641	4'387'660	4'350'019	6'841'335	11'228'995
Couverture de change	265'842	938'988	673'146		938'988
Fonds universitaires avec chartes	387'411	299'598	-87'813	1'688'760	1'988'357
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>690'894</b>	<b>5'626'246</b>	<b>4'935'352</b>	<b>8'530'095</b>	<b>14'156'340</b>

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la partie « 3.3.10 Immeubles de placement ».

### 3.3.33 Informations relatives au tableau de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous permettent de fournir une vue plus détaillée de certains postes présentés de façon regroupée dans le tableau de flux de trésorerie. Ces postes sont les suivants : les éléments liés aux produits et charges financières, ceux liés aux produits et charges non monétaires et ceux liés à la variation des actifs d'exploitation net.

Les produits et charges financières se décomposent de la manière suivante :

	2014	2013
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'804'456	690'894
Frais de gestion portefeuille mobilier	532'500	590'922
Charges immeubles de placement	1'400'149	2'391'703
<b>Charges financières réalisées</b>	<b>4'737'105</b>	<b>3'673'518</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	6'421'868	14'156'340
Produits immeubles de placement	2'707'135	2'701'886
<b>Produits financiers réalisés</b>	<b>9'129'003</b>	<b>16'858'226</b>
<b>Résultat financier réalisé</b>	<b>4'391'898</b>	<b>13'184'708</b>

Quant aux charges et revenus non monétaires, ils incluent les éléments suivants :

	2014	2013
Amortissements	28'909'993	28'365'337
Pertes et ajustement provisions sur débiteurs douteux	623'887	384'080
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	61'671	862'821
Constitution de provisions	211'902	251'937
Variation impôt différé sur immeuble de placement	264'554	816'814
<b>Charges non monétaires</b>	<b>30'072'005</b>	<b>30'680'989</b>
Utilisation de provisions	188'780	190'883
Dissolution de provisions	-	210'483
Gains latents immeubles de placement	1'000'000	4'366'000
Gains latents portefeuille mobilier	11'729'105	11'435'346
Produits différés sur subventions d'investissement	18'447'415	17'996'138
<b>Revenus non monétaires</b>	<b>31'365'301</b>	<b>34'198'850</b>
<b>Variation nette</b>	<b>-1'293'295</b>	<b>-3'517'860</b>

Enfin, la variation de l'actif d'exploitation net résulte des variations suivantes :

	2014	2013
Variation Débiteurs avec contrepartie	128'957	-6'728'587
Variation Débiteurs sans contrepartie	-10'564'027	969'482
Variation Stocks	-106'100	17'265
Variation actifs transitoires	-1'140'061	872'816
<b>Variation des actifs d'exploitation</b>	<b>-11'681'232</b>	<b>-4'869'024</b>
Variation Créanciers avec contrepartie	-6'192'876	417'681
Variation Créanciers sans contrepartie	65'119	-73'742
Variation Passifs transitoires	1'165'840	-2'720'457
Variation Fonds affectés à la recherche	6'135'073	-5'282'687
Variation Part de subvention à restituer	3'015'432	604'912
<b>Variation des passifs d'exploitation</b>	<b>4'188'587</b>	<b>-7'054'293</b>
<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b>	<b>-7'492'645</b>	<b>-11'923'318</b>

### 3.3.34 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de l'Université sont les membres du Rectorat (recteur, vice-recteurs et secrétaire général), les doyens des facultés, les directeurs de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des directeurs de l'administration centrale et du secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des doyens de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération.

La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

	2014		2013	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	5.5	1'420'034	5.9	1'555'641
Doyens	9.0	199'350	8.0	169'062
Divisions	7.7	1'547'371	7.7	1'485'755
<b>Total</b>	<b>22.2</b>	<b>3'166'755</b>	<b>21.6</b>	<b>3'210'459</b>

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux dirigeants. Elle ne leur a accordé aucun prêt dans la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux

dirigeants.

### 3.3.35 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle (participation officielle) dans l'organe suprême de direction.

Les indices suivants ont été retenus pour identifier les participations officielles dans des entités tierces :

- L'Université est membre fondateur.
- Il existe une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe suprême de l'entité et l'Université est le bénéficiaire principal des contributions de l'entité.
- Dans un domaine spécifique, l'Université est le bénéficiaire exclusif des contributions de l'entité.
- Il existe une participation au capital de l'entité ou des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

L'Université exerce un contrôle exclusif sur les entités suivantes :

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE
Fondation Fonds Général de l'Université	Fondation de droit privé	Société académique Genève
Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny	Fondation de droit privé	Famille
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	Fondation de droit privé	
Fondation Ernest Boninchi	Fondation de droit privé	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	Fondation de droit privé	
SI Avenue Pictet-de-Rochemont 15 SA	Société anonyme	
SI Les Roseaux SA	Société anonyme	
SI Radiosa C SA	Société anonyme	
SI Route de Saint-Julien 8 SA	Société anonyme	
SI Rue du XXI-Décembre 7 SA	Société anonyme	

L'Université exerce un contrôle conjoint sur les entités suivantes :

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE
Institut Confucius de Genève	Association	Université Renmin (Pékin), Hanban
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	Association	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Swissuniversities	Association	Hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques
Fondation Archives Jean Piaget	Fondation de droit privé	Société académique Genève, famille
Fondation Centre de recherches médicales Carlos et Elsie de Reuter	Fondation de droit privé	HUG
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée (SCAHT)	Fondation de droit privé	UNI BS, UNIL
Fondation pour recherches médicales	Fondation de droit privé	État GE, HUG et Association pour recherches médicales
Fondation de la Cité Universitaire de Genève	Fondation de droit privé	Ville GE, État GE et Fonds général UniGE
Fondation Artères	Fondation de droit privé	HUG
Fondation Dialogue des Savoirs	Fondation de droit privé	UNIZH, UNIL et UNINE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle (IIMT)	Fondation de droit privé	EPFL, HUG
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique (SIB)	Fondation de droit privé	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS)	Fondation de droit privé	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School
Fondation Institut universitaire romand de santé au travail	Fondation de droit privé	État GE, État Vaud, UNIL et autres cantons latins
Fondation Campus Biotech Geneva	Fondation de droit privé	État GE, EPFL
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)	Fondation de droit privé	UNIL, État VS et Ville de Sion
Fondation du sanatorium universitaire suisse	Fondation de droit privé	Hautes écoles universitaires
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	Fondation de droit privé	État GE, Église protestante de Genève
Swiss School of Public Health (SSPH+)	Fondation de droit privé	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH et UNI TI
Réseau suisse des études internationales (SNIS, ex RUIG)	Société simple	IHEID
Centre de modélisation scientifique avancée (CADMOS)	Société simple	UNIL, EPFL
Centre de créativité de Genève	Société simple	HES, État GE
SwissSIMS	Société simple	UNIL, UNIBE, ETHZ
HARPS-N	Société simple	Harvard, St Andrews, Edimburgh, Belfast et INAF
Centre d'Imagerie Biomédicale (CIBM)	Société simple	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
ESPRESSO	Société simple	UNI BE, INAF, UNI Porto, UNI Lisbonne et institut astrophysique Canaries



Par rapport aux états financiers 2013, la liste des parties liées a été modifiée de la façon suivante.

Les fondations ci-dessous ont été créées dans le courant de l'année 2014 :

- Centre de toxicologie humaine appliquée (SCAHT).
- Institut d'imagerie moléculaire translationnelle (IIMT).

La liste des parties liées a été enrichie des entités suivantes non répertoriées lors de la publication du rapport financier 2013 :

- Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève.
- Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB).

### 3.3.36 Participation dans la société CIBM

La société Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) est une société simple composée du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), de l'Université de Lausanne (UNIL) et de l'Université de Genève, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire. Elle a été créée dans le but d'acquérir en commun des équipements scientifiques, d'en assurer la maintenance et de les mettre à disposition des partenaires, en fonction des projets scientifiques soumis.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CIBM. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2014, le tableau ci-dessous présente les dépenses du CIBM et la contribution de l'Université pour les années 2012 et 2013.

	2013		2012	
		dont UNIGE		dont UNIGE
Charges de personnel	3'747'887	1'104'700	5'456'112	1'075'183
Frais de déplacement, de repas, d'hôtel et de formation	90'643	20'652	168'564	19'435
Matériels consommables et entretien	821'785	38'731	994'530	30'763
Autres matériels	49'518	6'031	177'491	3'402
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4'709'833</b>	<b>1'170'113</b>	<b>6'796'698</b>	<b>1'128'783</b>
Équilibrage 2013	-	-	-	-
Équilibrage 2012	-	50'979	-	-
Équivalent d'une location	908'705	14'364	1'024'945	18'061
<b>Total exploitation</b>	<b>5'618'539</b>	<b>1'235'456</b>	<b>7'821'643</b>	<b>1'146'844</b>
Investissement	84'902	-	22'848	-
<b>Total exploitation &amp; investissement</b>	<b>5'703'441</b>	<b>1'235'456</b>	<b>7'844'491</b>	<b>1'146'844</b>

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses de fonctionnement ou d'acquisition attribuées à l'Université sur la base de sa

contribution au financement du CIBM sont comptabilisées en charge de fonctionnement au cours de l'exercice concerné.

### 3.3.37 Participation dans la société CADMOS

L'EPFL, l'UNIL et l'Université de Genève ont créé le centre lémanique de calcul à haute performance (Center for Advanced Modelling Science, CADMOS). Grâce à l'acquisition d'un ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/P), le projet constitue une plateforme technologique de première importance au service des trois institutions partenaires. Dans cette perspective, une société simple, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire, a été créée en début d'année 2010. Sur la période 2010 à 2012, les apports cumulés de l'Université pour l'étape n°1 de CADMOS se sont montés à CHF 7'970'629, entièrement financés par la loi 10515 votée par le Grand Conseil.

Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est étalé jusqu'en 2016.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CADMOS. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2014, le tableau ci-dessous présente les dépenses de CADMOS pour les années 2012 et 2013 :

	2013	dont UNIGE	2012	dont UNIGE
Chaires	668'932	668'932	2'398'195	771'370
Support CADMOS	244'663	-	234'749	-
Autres dépenses	111'975	65'563	132'142	71'119
Exploitation sans leasing	576'878	-	692'459	-
<b>Total exploitation</b>	<b>1'602'448</b>	<b>734'495</b>	<b>3'457'545</b>	<b>842'489</b>
Leasing BG/P & BG/Q	396'358	637'000	5'019'540	745'000
<b>Total exploitation &amp; investissement</b>	<b>1'998'806</b>	<b>1'371'495</b>	<b>8'477'085</b>	<b>1'587'489</b>

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses d'acquisition, attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement de CADMOS, sont comptabilisées au cours de l'exercice concerné dans les immobilisations corporelles. À cette dépense s'ajoute un montant enregistré dans le compte d'exploitation au titre notamment de la prise en charge d'une chaire et du soutien technique.

### 3.3.38 Litiges en cours

#### Litige avec la commune du Grand-Saconnex :

La commune a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction du complexe scolaire de la campagne du Pommier. La valeur litigieuse

est de CHF 4'454'950. Dans son jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal de première instance a déclaré irrecevable l'appel en cause du Pool POM contre onze intervenants potentiellement responsables d'un défaut dont l'ancien Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE). Le Pool POM a formé appel contre ce jugement qui a été rejeté par la Cour de justice en date du 21 mai 2010. Depuis, l'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux, sauf à préciser que le Pool POM a adressé un commandement de payer en novembre 2013 pour la somme du litige avec un intérêt de 5 % dès le 11 mars 2009.

Pour mémoire, le CUEPE avait souscrit une assurance RC auprès de la Nationale Suisse Assurance qui, en l'état, a réservé sa couverture d'assurance mais a tout de même, à titre de précaution, mandaté un avocat. À ce stade de la procédure, l'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

Litige contre un professeur hospitalo-universitaire :

L'Université de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève ont déposé plainte pénale pour notamment gestion déloyale des deniers publics et escroquerie. Convaincu par ailleurs de fraude à l'intégrité scientifique, le professeur a été révoqué en juillet 2014. Le montant du dommage potentiel s'élève à environ €500'000. Les comptes bancaires de l'intéressé ont été séquestrés. La procédure pénale est en cours.

Vu l'incertitude quant au dédommagement potentiel de l'Université, compte tenu des conditions fixées par les normes IPSAS pour reconnaître un actif éventuel, aucun montant ne doit être mentionné en pied de bilan.

Litige à propos d'un consortium agreement :

L'Université a participé à un programme de recherche financé par l'Union européenne dont la coordination a été confiée à une entreprise à raison individuelle. Bien que le coordinateur ait obtenu la dernière tranche de financement, il n'a pas versé les parts dévolues aux différents partenaires. Pour l'Université, le montant attendu s'élève à environ €640'000. Les institutions concernées ont ouvert une procédure à l'encontre du coordinateur.

À ce stade de la procédure, l'Université estime qu'une partie importante de la part à recevoir ne le sera pas. Compte tenu des conditions fixées par les normes IPSAS, une provision pour débiteurs douteux a été constituée dans le cadre de l'exercice comptable 2014. Elle est présentée dans la partie « 3.3.7 Débiteurs ».

Autres litiges :

Présentés dans la partie « 3.3.17 Provisions », il faut relever en particulier :

- Un litige avec une candidate non retenue dans le cadre de la nomination à un poste de professeur. Cette personne réclame une indemnité de CHF 1'269'499 équivalent à trois mois de salaire d'un professeur assistant, à son manque à gagner, au tort moral et aux frais d'avocat. La procédure est en cours. Pour couvrir ce risque, l'Université a constitué une provision de CHF 80'000 en 2013. Aucun ajustement de la provision n'a été réalisé en 2014.
- Plusieurs cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration. Si la Chambre administrative de la Cour de justice devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens collaborateurs. En fonction des cas, les montants des indemnités varient de trois à six mois du dernier traitement. Ils représentent un besoin de provision de CHF 167'500.

- Un litige en lien avec des dommages exigés par un patient de la section de médecine dentaire qui a fait l'objet d'une constitution de provision à hauteur de CHF 10'000. Le dossier n'a connu aucune évolution en 2014.

### 3.3.39 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2014, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	415'950	31.12.15	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		<b>415'950</b>			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	254'950	31.12.17	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	<b>254'950</b>			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	41'150	31.12.19	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	<b>41'150</b>			
<b>Total des contrats de leasing</b>		<b>712'050</b>			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2014, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2015.



## 4. Rapport de l'organe de révision







**KPMG SA**  
**Audit Suisse romande**  
111 Rue de Lyon  
CH-1203 Genève

Case postale 347  
CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15  
Téléfax +41 58 249 25 13  
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de

**L'Université de Genève, Genève**

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

#### *Responsabilité du Rectorat*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*Université de Genève, Genève  
Rapport de l'organe de révision au Rectorat  
sur les comptes annuels 2014*

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon  
*Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable*

Cédric Rigoli  
*Expert-réviseur agréé*

Genève, le 16 mars 2015

*Annexe :*

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

## 5. Autres informations



## 5.1 Statistiques des étudiants

### 5.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2011		2012		2013		2014		Variation annuelle		
	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	2010/11	2011/12	2012/13
Genève	6'278	43%	6'210	43%	6'272	43%	<b>6'372</b>	43%	-1%	<b>1%</b>	<b>2%</b>
En Suisse	3'022	21%	2'951	20%	2'923	20%	<b>2'846</b>	19%	-2%	<b>-1%</b>	<b>-3%</b>
A l'étranger	5'209	36%	5'320	37%	5'480	37%	<b>5'500</b>	37%	2%	<b>3%</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>14'509</b>	<b>100%</b>	<b>14'481</b>	<b>100%</b>	<b>14'675</b>	<b>100%</b>	<b>14'718</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

### 5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2014	2013	2014	2013
GF I (Sciences humaines et sociales)	3'618	3'695	19'175'400	18'641'275
GF II (Faculté des sciences et médecine)	628	624	8'069'800	7'622'160
GF III (Faculté de médecine clinique)	255	220	6'553'500	5'374'600
Réductions pour pertes migratoires			-550'630	-520'514
<b>Sous-total</b>	<b>4'501</b>	4'539	<b>33'248'070</b>	31'117'521
IHEID	-142	-114	-748'890	-571'599
UNIL	72	54	925'200	659'610
<b>Sous-total</b>	<b>4'431</b>	4'479	<b>33'424'380</b>	31'205'533
Rétrocession étudiants genevois autres cantons		-2'002		-13'446'050
<b>Solde Université de Genève</b>	<b>4'431</b>	2'477	<b>33'424'380</b>	17'759'483

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

## 5.2 Personnel de l'Université

### 5.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2014	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	12.4	13	161.9	217	582.9	725	<b>757.1</b>	17%	<b>955</b>	15%
Faculté des Sciences	134.2	147	809.8	1062	415.3	491	<b>1'359.3</b>	31%	<b>1'700</b>	28%
Faculté de Médecine	124.2	255	543.9	943	429.4	561	<b>1'097.5</b>	25%	<b>1'759</b>	28%
Faculté des Lettres	67.7	72	222.2	362	27.8	39	<b>317.6</b>	7%	<b>473</b>	8%
Faculté des Sciences Économiques et Sociales	0.0	0	1.0	1	3.0	4	<b>4.0</b>	0%	<b>5</b>	0%
Faculté d'Economie et de Management	33.7	40	96.8	133	39.3	47	<b>169.8</b>	4%	<b>220</b>	4%
Faculté des Sciences de la Société	36.6	38	103.9	153	17.1	23	<b>157.6</b>	4%	<b>214</b>	3%
Faculté de Droit	37.2	48	95.7	130	25.3	36	<b>158.2</b>	4%	<b>214</b>	3%
Faculté de Théologie	8.2	9	11.5	21	2.3	3	<b>22.0</b>	0%	<b>33</b>	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	49.3	52	224.2	332	42.5	60	<b>316.0</b>	7%	<b>444</b>	7%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.1	13	57.1	133	9.4	12	<b>77.6</b>	2%	<b>158</b>	3%
<b>Total</b>	<b>514.5</b>	<b>687</b>	<b>2'327.9</b>	<b>3'487</b>	<b>1'594.2</b>	<b>2'001</b>	<b>4'436.6</b>	<b>100%</b>	<b>6'175</b>	<b>100%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

### 5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2014	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	9.4	9	85.3	115	464.9	586	<b>559.7</b>	18%	<b>710</b>	17%
Faculté des Sciences	123.2	134	449.7	610	336.1	393	<b>908.9</b>	30%	<b>1'137</b>	28%
Faculté de Médecine	96.0	145	239.5	376	290.4	374	<b>626.0</b>	21%	<b>895</b>	22%
Faculté des Lettres	63.7	67	154.3	254	25.0	33	<b>242.9</b>	8%	<b>354</b>	9%
Faculté des Sciences Économiques et Sociales	0.0	0	0.0	0	2.8	4	<b>2.8</b>	0%	<b>4</b>	0%
Faculté d'Economie et de Management	27.8	33	68.4	93	14.7	16	<b>110.9</b>	4%	<b>142</b>	3%
Faculté des Sciences de la Société	34.6	36	56.5	83	15.5	19	<b>106.6</b>	4%	<b>138</b>	3%
Faculté de Droit	35.4	45	78.1	107	22.5	32	<b>136.0</b>	4%	<b>184</b>	5%
Faculté de Théologie	0.0	0	9.8	16	1.9	2	<b>11.7</b>	0%	<b>18</b>	0%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	49.3	52	166.2	238	37.0	50	<b>252.5</b>	8%	<b>340</b>	8%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.1	13	51.2	127	8.2	11	<b>70.5</b>	2%	<b>151</b>	4%
<b>Total</b>	<b>450.4</b>	<b>534</b>	<b>1'359.0</b>	<b>2'019</b>	<b>1'218.9</b>	<b>1'520</b>	<b>3'028.3</b>	<b>100%</b>	<b>4'073</b>	<b>100%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

## 5.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	10.2	153.1	557.2	<b>720.5</b>	17%
Faculté des Sciences	133.1	768.8	404.6	<b>1'306.5</b>	30%
Faculté de Médecine	108.6	541.4	421.2	<b>1'071.3</b>	25%
Faculté des Lettres	67.5	214.0	29.0	<b>310.4</b>	7%
Faculté des Sciences Économiques et Sociales	0.0	2.4	3.7	<b>6.2</b>	0%
Faculté d'Economie et de Management	31.9	96.4	37.7	<b>165.9</b>	4%
Faculté des Sciences de la Société	35.7	102.1	15.0	<b>152.8</b>	4%
Faculté de Droit	36.1	96.0	25.0	<b>157.1</b>	4%
Faculté de Théologie	8.0	12.0	2.1	<b>22.1</b>	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	47.3	222.8	40.8	<b>310.9</b>	7%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.6	50.6	8.9	<b>71.1</b>	2%
<b>Total</b>	<b>490.0</b>	<b>2'259.6</b>	<b>1'545.3</b>	<b>4'294.9</b>	<b>100%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

## 5.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	9.7	85.8	448.9	<b>544.4</b>	19%
Faculté des Sciences	122.4	403.7	325.0	<b>851.1</b>	29%
Faculté de Médecine	96.2	240.3	289.0	<b>625.6</b>	21%
Faculté des Lettres	64.0	154.9	24.9	<b>243.9</b>	8%
Faculté des Sciences Économiques et Sociales	0.0	1.1	3.5	<b>4.7</b>	0%
Faculté d'Economie et de Management	26.7	65.2	13.4	<b>105.4</b>	4%
Faculté des Sciences de la Société	33.7	54.4	12.9	<b>101.0</b>	3%
Faculté de Droit	34.4	76.2	22.3	<b>132.9</b>	5%
Faculté de Théologie	0.0	10.0	1.8	<b>11.7</b>	0%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	47.0	167.3	36.5	<b>250.8</b>	9%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.6	45.0	7.8	<b>64.5</b>	2%
<b>Total</b>	<b>445.8</b>	<b>1'304.0</b>	<b>1'186.2</b>	<b>2'936.0</b>	<b>100%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève



### 5.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	465'999'769	87'248'580	88'531'731	641'780'081
Taxes universitaires	12'211'843	-	47'000	12'258'843
Autres écolages	1'540'219	-	15'866'465	17'406'684
Prestations de services et ventes	10'674'448	210'012	21'244'950	32'129'410
Dédommagement des tiers	2'305'496	816'263	2'414'149	5'535'909
Recettes diverses	181'606	-	430'135	611'741
Dissolution de provision	-	-	-	-
Imputations internes	10'083'324	126'477	54'759'004	64'968'805
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>502'996'704</b>	<b>88'401'333</b>	<b>183'293'435</b>	<b>774'691'473</b>
Charges de personnel	410'798'210	60'178'324	83'113'908	554'090'441
Biens, services, marchandises	39'429'951	19'819'007	35'198'260	94'447'218
Amortissements	18'447'415	4'248'156	6'214'421	28'909'993
Pertes sur débiteurs	104'845	-	580'602	685'447
Subventions accordées	19'140'667	997'941	6'106'405	26'245'013
Imputations internes	6'029'321	3'157'905	55'781'580	64'968'805
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>493'950'409</b>	<b>88'401'333</b>	<b>186'995'175</b>	<b>769'346'917</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>9'046'295</b>	<b>-</b>	<b>-3'701'740</b>	<b>5'344'555</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	6'421'868	6'421'868
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	11'729'105	11'729'105
Produits immeubles de placement	-	-	2'707'135	2'707'135
Gains latents immeubles de placement	-	-	1'000'000	1'000'000
<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21'858'108</b>	<b>21'858'108</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	2'804'456	2'804'456
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	532'500	532'500
Charges immeubles de placement	-	-	1'400'149	1'400'149
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4'737'105</b>	<b>4'737'105</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17'121'003</b>	<b>17'121'003</b>
<b>Résultat net</b>	<b>9'046'295</b>	<b>-</b>	<b>13'419'263</b>	<b>22'465'558</b>

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université du montant des imputations internes.

## 5.4 Compte de fonctionnement « État »

### 5.4.1 Total Université

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>502'996'704</b>	<b>496'436'697</b>	<b>6'560'007</b>	<b>1.3%</b>	<b>493'193'126</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>26'732'006</b>	<b>25'724'160</b>	<b>1'007'846</b>	<b>3.9%</b>	<b>25'724'160</b>
	Emoluments		201'351	222'000	-20'649	-9.3%	222'000
	Taxes universitaires	N1	12'211'843	12'320'000	-108'157	-0.9%	12'320'000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	809'295	975'000	-165'705	-17.0%	975'000
	Recettes médecine dentaire	N3	4'976'984	4'360'000	616'984	14.2%	4'360'000
	Ventes		529'574	376'000	153'574	40.8%	376'000
	Remboursements	N4	2'305'496	2'612'000	-306'504	-11.7%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N5	5'697'464	4'859'160	838'304	17.3%	4'859'160
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>181'606</b>	<b>-</b>	<b>181'606</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>465'999'769</b>	<b>467'698'537</b>	<b>-1'698'768</b>	<b>-0.4%</b>	<b>464'854'966</b>
	Indemnité cantonale	N6	316'208'105	319'223'537	-3'015'432	-0.9%	317'779'966
	Subvention fédérale de base	N7	93'214'194	91'772'000	1'442'194	1.6%	91'772'000
	AIU brut	N8	33'424'380	31'812'000	1'612'380	5.1%	31'812'000
	Produits différés liés aux investissements	N9	18'447'415	19'800'000	-1'352'585	-6.8%	18'000'000
	Autres	N10	4'705'675	5'091'000	-385'325	-7.6%	5'491'000
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N11	<b>10'083'324</b>	<b>3'014'000</b>	<b>7'069'324</b>	<b>234.5%</b>	<b>2'614'000</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N12	<b>493'950'409</b>	<b>498'026'670</b>	<b>-4'076'261</b>	<b>-0.8%</b>	<b>494'034'126</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>410'798'210</b>	<b>418'336'958</b>	<b>-7'538'749</b>	<b>-1.8%</b>	<b>415'980'303</b>
	Personnel administratif	N13	121'178'380	119'436'131	1'742'249	1.5%	120'550'397
	Corps enseignant	N14	213'935'483	215'262'420	-1'326'937	-0.6%	214'642'539
	Temporaires	N15	3'033'047	6'347'827	-3'314'780	-52.2%	6'347'827
	Allocations, indemnités	N15	779'517	1'466'215	-686'698	-46.8%	1'466'215
	Charges sociales	N16	71'124'721	72'197'764	-1'073'043	-1.5%	71'739'198
	Plend	N17	177'285	2'892'474	-2'715'189	-93.9%	500'000
	Autres	N18	569'776	734'127	-164'351	-22.4%	734'127
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N19	<b>39'429'951</b>	<b>40'362'164</b>	<b>-932'213</b>	<b>-2.3%</b>	<b>47'971'275</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>18'552'260</b>	<b>19'940'000</b>	<b>-1'387'740</b>	<b>-7.0%</b>	<b>18'140'000</b>
	Créances irrécouvrables	N20	104'845	140'000	-35'155	-25.1%	140'000
	Amortissement des équipements	N9	18'447'415	19'800'000	-1'352'585	-6.8%	18'000'000
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>19'140'667</b>	<b>19'116'548</b>	<b>24'119</b>	<b>0.1%</b>	<b>11'681'548</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N21	<b>6'029'321</b>	<b>271'000</b>	<b>5'758'321</b>	<b>2124.8%</b>	<b>261'000</b>
	<b>Résultat net</b>	N22	<b>9'046'295</b>	<b>-1'589'973</b>	<b>10'636'268</b>		<b>-841'000</b>

La décision du Grand Conseil d'allouer avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 une annuité au personnel de la fonction publique si les comptes d'État 2013 présentaient un boni, a nécessité d'amender le budget initialement voté par l'Université. Cet amendement a détérioré le résultat net de KCHF 749.

Par ailleurs, pour accroître l'efficacité des outils de contrôle budgétaire, l'Université procède en cours d'année à des transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges. En principe, les transferts budgétaires ne peuvent être effectués entre les charges de personnel et les autres charges (crédits de fonctionnement). Ils sont sans effet sur le résultat net.

**N1** Les taxes universitaires sont inférieures aux attentes en raison d'une croissance des étudiants plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS. À relever que le pourcentage d'exonération est légèrement inférieur aux prévisions budgétaires (29 % alors qu'un taux de 32 % avait été budgété). Quant aux participations versées par les HES et IHEID, elles sont inférieures aux attentes à raison d'un nombre d'étudiants pris en compte dans le calcul de facturation moins important que celui prévu lors de l'élaboration du budget. Ce différentiel explique l'écart de KCHF 67 pour les HES et de KCHF 34 pour IHEID par rapport au budget.

**N2** L'écart est expliqué par une baisse de fréquentation des Cours d'été. Globalement, le résultat net des Cours d'Été est déficitaire de KCHF 117, alors qu'un bénéfice de KCHF 42 avait été inscrit au budget.

**N3** L'écart s'explique par deux facteurs. Le premier concerne les prestations cliniques qui ont généré davantage de recettes que budgétées. Le second est en lien avec le transfert de la division de stomatologie et de chirurgie orale vers les HUG. Au moment d'élaborer le budget de la Faculté, la convention de mise en œuvre de ce transfert était en cours de négociation, notamment les aspects de partage du chiffre d'affaires de la division. En application du principe de prudence, aucune rétrocession n'avait été budgétée. Sur la base de la convention signée, les HUG ont rétrocédé un montant de KCHF 499, améliorant d'un montant équivalent les recettes dentaires.

**N4** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) inférieurs à ce qui avaient été budgétés. À relever que ces montants sont par définition aléatoires.

**N5** L'écart s'explique en grande partie par des remboursements de charges salariales non budgétées, en particulier dans la Faculté de Médecine dans le cadre du transfert de l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport. À relever que ces remboursements sont sans effet sur le résultat net « État ».

**N6** L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2014 à l'État de Genève.

**N7** La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires en raison d'une enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus importante que celle prévue initialement. On constate néanmoins une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, tant sous l'angle des fonds de recherche que sous celui du nombre d'étudiants.

**N8** L'écart s'explique par un nombre d'étudiants confédérés plus élevé que budgété dans tous les groupes facultaires. En effet, le résultat est supérieur aux prévisions pour le groupe de la « médecine » (KCHF 668), des « sciences humaines et sociales » (KCHF 592), et des « sciences » (KCHF 394).

**N9** Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a de ce fait aucun impact sur le résultat net. L'écart sur les charges d'amortissement des équipements s'explique par des dépenses d'investissement 2013 et 2014 moins importantes et décalées dans le temps que les hypothèses retenues au moment de l'élaboration du budget.

**N10** Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par un montant de dépenses sur les Programmes de recherche nationale (PRN) moins important que prévu initialement.

**N11** Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est fortement positif (KCHF 4'054). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

Quant aux écarts par rapport au budget, on observe, d'une part, des produits d'imputations entre centres financiers « État » de KCHF 3'371 supérieurs aux prévisions et, d'autre part, des facturations entre fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur de KCHF 3'698 plus importantes que prévues initialement. À relever que concernant ces dernières, elles incluent les rendements du portefeuille de trésorerie (KCHF 1'500) qui n'avaient pas été budgétés, compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières.

**N12** L'objectif de non dépenses est dépassé. En effet, déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements, et compte tenu des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des remboursements de charges émergeant dans les « autres prestations de services et ventes » ou dans les imputations internes (KCHF 3'585), l'Université présente un solde non utilisé de KCHF 9'417, soit une économie de 1.9 %.

**N13** Pour interpréter l'écart « comptes vs budget » pour les charges PAT, il faut préalablement prendre en considération l'erreur de budgétisation entre les charges PAT et les temporaires. En effet, les lignes « temporaires et allocations » ont été sur-budgétées et celles des charges PAT sous-budgétée (KCHF 2'654). Ajusté de cet élément, le budget PAT affiche une « économie » de KCHF 912. Deux tiers de ce solde sont imputables à l'utilisation partielle des budgets de remplacement et un tiers à des périodes de vacances de postes plus longues que prévues.

Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les économies temporaires, l'objectif de non dépenses et celui du Programme d'économies 2013 / 2015 (tranche 2014), ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements peuvent également contribuer à la réalisation de ces objectifs. Par rapport aux 38.3 EPT vacants constatés, on estime que le nombre de postes vacants au-delà des objectifs d'économies convenues est de 11.6 EPT, dont la majeure partie se trouve en Faculté de Médecine.

**N14** Pour interpréter l'écart « comptes vs budget » pour les charges PENS, il faut également tenir compte des erreurs de budgétisation sur la ligne des temporaires qui a entraîné une sous-budgétisation des charges PENS de KCHF 1'487. Ajusté de cet élément, le budget PENS affiche un solde inutilisé de KCHF 2'814.

Hormis la Faculté des Sciences qui affiche un dépassement budgétaire en lien avec des postes d'assistant, toutes les facultés concourent à une utilisation partielle des moyens à disposition, notamment en raison de procédures de nomination des professeurs plus longues que prévues initialement. Avec le démarrage des deux nouvelles facultés qui inévitablement ont engendré des

points de crispation sur la répartition de certains postes, un certain nombre de postes sont restés plus longtemps vacants qu'habituellement. Il en a été de même pour certains Pôles nationaux de recherche, dont le co-financement est assuré au travers de la COB, qui ont connu des décalages dans le temps de leur développement.

La réalisation des mesures d'économies décidées par le Rectorat rend difficile la détermination du nombre de postes laissés « involontairement » vacants (voir N13). Par ailleurs, dans la mesure où le contrôle budgétaire porte sur le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les salaires moyens des catégories de personnels concernées sont relativement disparates.

Globalement, on constate un nombre de postes vacants de 22.6 EPT inférieur à celui prévu pour respecter les objectifs d'économies convenues (45.1 EPT). Ce solde est composé d'un dépassement de 39.4 EPT pour la catégorie des collaborateurs de l'enseignement et assistants et d'un disponible de 61.9 EPT dans le corps professoral, alors qu'exprimé en francs, des économies ont été dégagées. Cette contradiction apparente s'explique par l'important différentiel de charges salariales entre les deux catégories de personnel du PENS. En effet, exprimés en francs, le dépassement des objectifs fixés pour les postes vacants dans le corps professoral (31.3 EPT) plus que compensent la non réalisation des objectifs sur les postes vacants des autres collaborateurs de l'enseignement.

**N15** Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 3'597), au détriment des budgets PAT et PENS. Ajusté de cet élément, le dépassement de KCHF 282 provient de la Faculté des Sciences et des Cours d'été.

**N16** Le budget des allocations a été sur-budgété (KCHF 545), au détriment des budgets PAT et PENS. Ajusté de cet élément, le solde (KCHF 141) s'explique par des économies sur les primes pour le PENS, induit vraisemblablement par un changement de leur comptabilisation avec la mise en place du nouveau plan comptable (MCH2).

**N17** L'économie s'explique par les postes vacants (voir N14). Il convient néanmoins de relever que les transferts liés au pont-AVS participent à cet écart à hauteur d'environ KCHF 480.

**N18** Deux facteurs expliquent cet important écart. Le premier concerne le niveau des dépenses effectives. En effet, suite à la vague exceptionnelle de PLEND en 2013, compte de l'introduction d'un pont-AVS (nouvelles conditions) à partir de 2014, l'Université n'a enregistré que le départ de trois personnes, alors que traditionnellement une vingtaine de personnes bénéficiaient d'une retraite anticipée. Ceci induit une surévaluation des besoins de l'ordre de KCHF 323.

Le second a trait aux principes de construction du budget amendé. En effet, selon l'ancien droit valable en 2013, l'octroi d'un PLEND impliquait le gel pendant six mois du poste de la personne concernée. Pour mettre en œuvre cette contrainte légale, des transferts budgétaires d'un montant de KCHF 2'016 à partir des charges PAT et à KCHF 376 à partir des charges PENS ont été réalisés.

**N19** Cet écart s'explique par des charges liées aux formations continues des collaborateurs moins importantes que prévues au budget, ces dernières étant évaluées en fonction du montant de la masse salariale.

**N20** Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales. Hors charges du personnel, les dépenses comptabilisées en imputations internes correspondant à des prestations reçues de fonds provenant de l'extérieur

s'élèvent à KCHF 2'175. Ajusté de cet effet, l'écart sur les dépenses générales (KCHF 1'243) s'explique principalement par des dépassements autorisés pour l'entretien courant dans les bâtiments, pour l'acquisition exceptionnelle de livres et périodiques, ainsi que pour les activités de la section de médecine dentaire.

**N21** L'écart est composé de facturations entre centres financiers « État » plus importantes que budgétées pour un montant de KCHF 3'324 et de facturations entre fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur de KCHF 2'435 plus élevées qu'attendues initialement.

## 5.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>492'448'842</b>	<b>490'469'697</b>	<b>1'979'145</b>	<b>0.4%</b>	<b>487'225'126</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>19'058'494</b>	<b>20'157'160</b>	<b>-1'098'666</b>	<b>-5.5%</b>	<b>20'156'160</b>
	Emoluments		200'016	222'000	-21'984	-9.9%	222'000
	Taxes universitaires	N1	12'211'843	12'320'000	-108'157	-0.9%	12'320'000
	Inscriptions aux cours d'été		-387	-	-387		-
	Recettes médecine dentaire		-	1'000	-1'000	-100.0%	-
	Ventes		471'224	376'000	95'224	25.3%	376'000
	Remboursements	N2	1'448'191	2'612'000	-1'163'809	-44.6%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N3	4'727'609	4'626'160	101'449	2.2%	4'626'160
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>74'422</b>	<b>-</b>	<b>74'422</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>466'306'702</b>	<b>467'698'537</b>	<b>-1'391'835</b>	<b>-0.3%</b>	<b>464'454'966</b>
	Indemnité cantonale	N4	316'208'105	319'223'537	-3'015'432	-0.9%	317'779'966
	Subvention fédérale de base	N5	93'214'194	91'772'000	1'442'194	1.6%	91'772'000
	AIU brut	N6	33'424'380	31'812'000	1'612'380	5.1%	31'812'000
	Produits différés liés aux investissements	N7	18'447'415	19'800'000	-1'352'585	-6.8%	18'000'000
	Autres		5'012'608	5'091'000	-78'392	-1.5%	5'091'000
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N8	<b>7'009'224</b>	<b>2'614'000</b>	<b>4'395'224</b>	<b>168.1%</b>	<b>2'614'000</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N9	<b>154'056'847</b>	<b>159'551'199</b>	<b>-5'494'352</b>	<b>-3.4%</b>	<b>156'611'224</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>90'320'701</b>	<b>98'611'911</b>	<b>-8'291'210</b>	<b>-8.4%</b>	<b>96'792'742</b>
	Personnel administratif	N10	51'634'962	50'006'138	1'628'824	3.3%	50'360'815
	Corps enseignant	N11	21'104'628	23'455'926	-2'351'298	-10.0%	23'846'994
	Temporaires	N12	1'517'745	4'485'015	-2'967'270	-66.2%	4'485'015
	Allocations, indemnités	N12	183'594	454'012	-270'418	-59.6%	460'266
	Charges sociales	N13	15'394'914	16'863'701	-1'468'787	-8.7%	16'683'666
	Plend	N14	177'285	2'892'474	-2'715'189	-93.9%	500'000
	Autres		307'572	454'645	-147'073	-32.3%	455'986
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N15	<b>25'462'928</b>	<b>24'587'000</b>	<b>875'928</b>	<b>3.6%</b>	<b>32'716'194</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>18'447'415</b>	<b>19'800'000</b>	<b>-1'352'585</b>	<b>-6.8%</b>	<b>18'000'000</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>16'222'817</b>	<b>16'291'288</b>	<b>-68'471</b>	<b>-0.4%</b>	<b>8'841'288</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N16	<b>3'602'987</b>	<b>261'000</b>	<b>3'341'987</b>	<b>1280.5%</b>	<b>261'000</b>

N1 Les taxes universitaires sont inférieures aux attentes en raison d'une croissance des étudiants plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS. À relever que le pourcentage d'exonération est légèrement inférieur aux prévisions budgétaires (29 % alors qu'un taux de 32 % avait été budgété). Quant aux participations versées par les HES et IHEID, elles sont inférieures aux attentes à raison d'un nombre d'étudiant pris en compte dans le calcul de facturation moins important que celui prévu lors de l'élaboration du budget. Ce différentiel explique l'écart de



KCHF 67 pour les HES et de KCHF 34 pour IHEID par rapport au budget.

**N2** L'écart est de nature technique dans la mesure où les remboursements d'assurance sont budgétés sur les Autorités universitaires (UNACI) alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés/structures concernées. Cet écart est ainsi sensé être sans impact sur le résultat net de l'Université. À relever, toutefois, que globalement, les remboursements se sont révélés inférieurs à ce qui avait été budgété.

**N3** Les recettes de location des salles sont largement inférieures aux attentes budgétaires, le montant facturé ne représentant que 50 % du montant attendu. La somme des revenus imprévus permet toutefois compenser largement l'écart sur la location des salles.

**N4** L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2014 à l'État de Genève.

**N5** La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires en raison d'une enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus importante que celle prévue initialement. On constate néanmoins une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, tant sous l'angle des fonds de recherche que sous celui du nombre d'étudiants.

**N6** L'écart s'explique par un nombre d'étudiants confédérés plus élevé que budgété dans tous les groupes facultaires. En effet, le résultat est supérieur aux prévisions pour le groupe de la « médecine » (KCHF 668), des « sciences humaines et sociales » (KCHF 592), et des « sciences » (KCHF 394).

**N7** Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a de ce fait aucun impact sur le résultat net. L'écart sur les charges d'amortissement des équipements s'explique par des dépenses d'investissement 2013 et 2014 moins importantes et décalées dans le temps que les hypothèses retenues au moment de l'élaboration du budget.

**N8** Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est fortement positif (4'788 KCHF). Il influence à la hausse le résultat net « État ».

Quant aux écarts par rapport au budget, on observe, d'une part, des produits d'imputations entre centres financiers « État » de KCHF 1'279 plus importants que budgétés et, d'autre part, des facturations entre les fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur de KCHF 3'116 supérieures aux attentes. À relever que concernant ces dernières, elles incluent les rendements du portefeuille de trésorerie (KCHF 1'500) qui n'avaient pas été budgétés compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières.

**N9** L'objectif de non dépenses est largement dépassé. En effet, déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements, et compte tenu des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et de la part des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 1'493), UNACI présente un solde non utilisé de KCHF 6'869, soit une économie de 4.3 %.

**N10** Le budget des temporaires et des allocations a été sur-budgétisé et celui des charges PAT sous-budgété (KCHF 2'469). Ajusté de cet élément, le budget PAT affiche un solde de KCHF 840. Cette économie découle du nombre de postes vacants supérieur (3 EPT) aux 15.1 postes qui devaient le rester pour respecter l'objectif de non dépenses, et pour le solde d'une

économie sur le budget des remplacements.

**N11** Le budget des temporaires et des allocations a été sur-budgété et celui des charges PENS sous-budgétisé (KCHF 769). Ajusté de cet élément, le budget PENS affiche un solde de KCHF 3'120. Cette économie découle du nombre de postes vacants supérieur (15 EPT) aux 10.1 postes qui devaient le rester pour respecter l'objectif de non dépenses, et pour le solde d'une économie sur le budget des remplacements. La moitié de l'excédent des postes vacants s'expliquent par un décalage temporel des recrutements pour les postes financés par la COB. L'autre moitié concerne la sous-utilisation de postes non attribués devant permettre au Rectorat de parer aux imprévus. À relever enfin, qu'après ajustement, un dépassement de KCHF 220 est enregistré à l'IUFE dont les deux tiers sont consécutifs à un dépassement de postes (1.5 EPT). Le solde est imputable à des coûts plus importants que prévus pour les stages en responsabilité.

**N12** Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 3'238), au détriment des charges PAT et PENS. Ajusté de cet élément, l'écart est insignifiant.

**N13** L'écart s'explique principalement par le nombre plus important de postes laissés vacants au-delà de l'objectif de non dépenses.

**N14** Deux facteurs expliquent cet important écart. Le premier concerne le niveau des dépenses effectives. En effet, suite à la vague exceptionnelle de PLEND en 2013, compte tenu de l'introduction d'un pont-AVS (nouvelles conditions) à partir de 2014, l'Université n'a enregistré que le départ de trois personnes, alors que traditionnellement une vingtaine de personnes bénéficiaient d'une retraite anticipée. Ceci induit une surévaluation des besoins de l'ordre de KCHF 323.

Le second a trait aux principes de construction du budget amendé. En effet, selon l'ancien droit valable en 2013, l'octroi d'un PLEND impliquait le gel pendant six mois du poste de la personne concernée. Pour mettre en œuvre cette contrainte légale, des transferts budgétaires d'un montant de KCHF 2'016 à partir des charges PAT et à KCHF 376 à partir des charges PENS ont été réalisés.

**N15** Autorisés préalablement par le Rectorat, deux principaux dépassements budgétaires ont été enregistrés. Le premier concerne des travaux d'entretien courant réalisés pour un montant de KCHF 1'037. Le second concerne l'acquisition exceptionnelle de livres et périodiques pour un montant de KCHF 562. Ces dépassements ont été atténués par des économies en lien avec certains projets du Rectorat (KCHF 365) et surtout par la comptabilisation en imputations internes de certaines dépenses qui avaient fait l'objet d'une budgétisation sur la rubrique des dépenses générales.

**N16** L'écart est composé de facturations entre centres financiers « État » plus importantes que budgétées pour un montant de KCHF 2'614 et de facturations entre les fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur de KCHF 728 plus élevées qu'attendues initialement. À relever qu'en ce qui concerne les facturations entre les fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur, plus de la moitié correspondent aux frais d'impressions et de photocopies qui ont été budgétés sur les dépenses générales.

## 5.4.3 Faculté des Sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>821'107</b>	<b>400'000</b>	<b>421'107</b>	<b>105.3%</b>	<b>400'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>247'154</b>	-	<b>247'154</b>	-	-
	Ventes		4'174	-	4'174	-	-
	Remboursements	N1	207'867	-	207'867	-	-
	Autres prestations de service et vente		35'113	-	35'113	-	-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>27'798</b>	-	<b>27'798</b>	-	-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-314'973</b>	-	<b>-314'973</b>		<b>400'000</b>
	Autres	N2	-314'973	-	-314'973		400'000
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N3	<b>861'128</b>	<b>400'000</b>	<b>461'128</b>	<b>115.3%</b>	-
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N4	<b>112'355'091</b>	<b>110'377'213</b>	<b>1'977'879</b>	<b>1.8%</b>	<b>109'683'525</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>105'769'938</b>	<b>103'845'202</b>	<b>1'924'736</b>	<b>1.9%</b>	<b>103'628'708</b>
	Personnel administratif	N5	28'948'342	28'757'931	190'411	0.7%	28'900'107
	Corps enseignant	N6	57'765'411	56'371'317	1'394'094	2.5%	56'045'337
	Temporaires	N7	341'305	332'189	9'116	2.7%	332'189
	Allocations, indemnités	N8	166'987	338'809	-171'822	-50.7%	336'889
	Charges sociales		18'435'840	17'944'183	491'657	2.7%	17'913'564
	Plend		-	-	-	-	-
	Autres		112'053	100'773	11'280	11.2%	100'622
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N9	<b>5'337'404</b>	<b>6'522'011</b>	<b>-1'184'607</b>	<b>-18.2%</b>	<b>6'044'817</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-	-	-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>40'320</b>	<b>10'000</b>	<b>30'320</b>	<b>303.2%</b>	<b>10'000</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N10	<b>1'207'429</b>	-	<b>1'207'429</b>	-	-

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas une amélioration des recettes de l'Université.

N2 Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par un montant de dépenses sur les Programmes de recherche nationale (PRN) moins important que prévu initialement.

N3 Inscrit initialement dans les subventions acquises, le subsidé SIG pour la chaire en efficacité énergétique (KCHF 400), a été transféré dans les imputations internes car le financement des SIG est comptabilisé en produit sur un fonds provenant de l'extérieur.

Du montant attendu, seuls KCHF 345 ont été comptabilisés. Pour le solde, 86% des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 446) représentent des remboursements, essentiellement des salaires, provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net du budget « État ». Quant à l'écart « comptes vs budget » en lien avec les fonds provenant de l'extérieur, il est marginal (KCHF 15).

À relever enfin que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 540). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N4** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses n'est pas atteint (dépassement de 1.2 %). Ce dépassement budgétaire a fait l'objet d'une autorisation de la part du Rectorat.

**N5** Le dépassement s'explique par une insuffisance de postes laissés vacants pour respecter l'intégralité du gel budgétaire de 6 mois consécutif au nombre important de PLEND octroyé en fin d'année 2013. Pour mémoire, en application des règles cantonales, le poste d'une personne partie en retraite anticipée à fin novembre 2013 devait être gelé jusqu'en mai 2014. Pour respecter cette contrainte, le budget 2014 de la structure concernée était amputé de l'équivalent de cinq mois de traitement et celui où les charges du PLEND sont inscrites augmenter d'un montant équivalent. Pour les Sciences, la mise en œuvre de cette règle a induit un transfert budgétaire de KCHF 465 pour le PAT.

**N6** Le budget des temporaires a été sur-budgété et celui des charges PENS sous-budgété. Ajusté cet élément, le budget PENS affiche un dépassement de KCHF 1'070. Ce dépassement concerne les postes d'assistants (31 EPT de plus que budgétés) découlant de transfert des fonds provenant de l'extérieur vers le budget « État ». Les remboursements d'assurances sociales (voir N1) et les économies sur le corps professoral ont été insuffisants pour compenser ce dépassement. Par ailleurs, la mise en œuvre des mesures d'économies 2014 n'a pas été entièrement maîtrisée, leur impact n'ayant pas été intégralement répercuté dans les sections de la Faculté.

**N7** Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 150), au détriment intégralement du budget PENS. Ajusté de cet élément, le dépassement s'élève à KCHF 160.

**N8** L'écart s'explique par le solde sur les primes pour le PENS, induit vraisemblablement par un changement de leur comptabilisation avec la mise en place du nouveau plan comptable (MCH2).

**N9** Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales. Après avoir ajusté cet effet, le dépassement résiduel est marginal (KCHF 23).

**N10** Le montant est composé de facturations entre centres financiers « État » (KCHF 253) et de facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur (KCHF 955). Ces derniers correspondent aux prestations reçues des fonds, parmi lesquels KCHF 142 sont des frais de cryogénie et KCHF 100 découlent des frais d'impressions et de photocopies, frais qui ont été budgétés sur les dépenses générales.

## 5.4.4 Faculté de Médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>6'654'314</b>	<b>4'476'000</b>	<b>2'178'314</b>	<b>48.7%</b>	<b>4'476'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>6'075'399</b>	<b>4'476'000</b>	<b>1'599'399</b>	<b>35.7%</b>	<b>4'476'000</b>
	Recettes médecine dentaire	N1	4'976'984	4'359'000	617'984	14.2%	4'359'000
	Ventes		50'424	-	50'424		-
	Remboursements	N2	262'013	-	262'013		-
	Autres prestations de service et vente	N3	785'978	117'000	668'978	571.8%	117'000
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>55'226</b>	<b>-</b>	<b>55'226</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>1'000</b>	<b>-</b>	<b>1'000</b>		<b>-</b>
	Autres		1'000	-	1'000		-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N4	<b>522'689</b>	<b>-</b>	<b>522'689</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N5	<b>91'088'271</b>	<b>90'750'815</b>	<b>337'456</b>	<b>0.4%</b>	<b>91'084'033</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>83'504'903</b>	<b>83'644'301</b>	<b>-139'398</b>	<b>-0.2%</b>	<b>83'971'908</b>
	Personnel administratif	N6	28'388'091	28'729'692	-341'601	-1.2%	29'245'254
	Corps enseignant	N7	40'046'767	39'624'977	421'790	1.1%	39'517'694
	Temporaires	N8	343'580	400'191	-56'611	-14.1%	400'191
	Allocations, indemnités	N8	174'888	274'445	-99'557	-36.3%	273'011
	Charges sociales		14'459'200	14'545'479	-86'279	-0.6%	14'466'623
	Plend		-	-	-		-
	Autres		92'378	69'517	22'861	32.9%	69'135
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N9	<b>6'074'587</b>	<b>6'203'514</b>	<b>-128'927</b>	<b>-2.1%</b>	<b>6'209'125</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>104'845</b>	<b>140'000</b>	<b>-35'155</b>	<b>-25.1%</b>	<b>140'000</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	N10	<b>946'392</b>	<b>763'000</b>	<b>183'392</b>	<b>24.0%</b>	<b>763'000</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N11	<b>457'544</b>	<b>-</b>	<b>457'544</b>		<b>-</b>

**N1** L'écart s'explique par deux facteurs. Le premier concerne les prestations cliniques qui ont généré davantage de recettes que budgétées. Le second est en lien avec le transfert de la division de stomatologie et de chirurgie orale vers les HUG. Au moment d'élaborer le budget de la Faculté, la convention de mise en œuvre de ce transfert était en cours de négociation, notamment les aspects de partage du chiffre d'affaires de la division. En application du principe de prudence, aucune rétrocession n'avait été budgétée. Sur la base de la convention signée, les HUG ont rétrocédé un montant de KCHF 499, améliorant d'un montant équivalent les recettes dentaires.

**N2** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas une amélioration des recettes de l'Université.

**N3** Près du trois quart de l'écart correspond aux remboursements de salaire d'un professeur suite au transfert de l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport à l'Université de Lausanne et du personnel de la Division de stomatologie et de chirurgie orale qui ne pouvait pas être transféré aux HUG. Pour le solde, il s'agit principalement de remboursements par les HUG compensant des charges conjointes non prévues par la Faculté, ainsi que des remboursements des HES pour des prestations d'enseignement.

**N4** Moins de 15 % des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 76) représentent des remboursements de charges provenant de structures du budget « État ». Le solde de l'écart correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds provenant de l'extérieur (KCHF 447).

À relever enfin que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 75). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N5** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des remboursements de charges émergeant dans les « autres prestations de services et ventes » ou dans les imputations internes, l'objectif de non dépenses est dépassé (économie de 1.2 %).

**N6** Le budget des temporaires a été sur-budgétisé et celui des charges PAT sous-budgétisé (KCHF 25). Ajusté cet élément, le budget PAT affiche un solde de KCHF 367. Cette économie découle du nombre de postes vacants supérieur (4 EPT) au 3.5 postes qui devaient le rester pour respecter l'objectif de non dépenses et aux 6 postes qui devaient le rester pour respecter le gel budgétaire consécutif au départ en pré-retraite de 18 collaborateurs.

**N7** Le budget des temporaires a été sur-budgété et celui des charges PENS sous-budgété (KCHF 25). Ajusté cet élément, le budget PENS affiche un dépassement de KCHF 297. Ce dépassement est intégralement compensé par les remboursements de l'Université de Lausanne et des HUG (voir N3).

**N8** Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 50), au détriment des budgets PAT et PENS. Ajusté de cet élément, le solde résiduel est marginal.

**N9** L'écart s'explique par le solde sur les primes pour le PENS, induit vraisemblablement par un changement de leur comptabilisation avec la mise en place du nouveau plan comptable (MCH2).

**N10** L'écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 458). Après avoir ajusté cet effet, on observe un dépassement sur les dépenses générales d'un montant de KCHF 329 qui découle de dépassements en médecine dentaire (KCHF 360) que les économies dans les autres sections n'ont pu compenser.

**N11** L'écart s'explique par des pertes sur débiteurs de la section de médecine dentaire moins élevées que celles prévues au budget.

**N12** Le dépassement découle des soutiens accordés à plusieurs recherches et formations en collaboration avec des établissements hospitaliers. À relever que ces charges n'ont pas été inscrites au budget ou l'ont été sur d'autres rubriques que les subventions accordées.



## 5.4.5 Faculté des Lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>1'099'870</b>	<b>975'000</b>	<b>124'870</b>	<b>12.8%</b>	<b>975'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>911'188</b>	<b>975'000</b>	<b>-63'812</b>	<b>-6.5%</b>	<b>975'000</b>
	Emoluments		1'085	-	1'085	-	-
	Inscriptions aux cours d'été	N1	809'682	975'000	-165'318	-17.0%	975'000
	Ventes		557	-	557	-	-
	Remboursements	N2	93'311	-	93'311	-	-
	Autres prestations de service et vente		6'553	-	6'553	-	-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>17'603</b>	<b>-</b>	<b>17'603</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N3	<b>171'080</b>	<b>-</b>	<b>171'080</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N4	<b>37'330'357</b>	<b>37'922'281</b>	<b>-591'924</b>	<b>-1.6%</b>	<b>37'673'449</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>36'504'323</b>	<b>37'012'159</b>	<b>-507'836</b>	<b>-1.4%</b>	<b>36'759'327</b>
	Personnel administratif	N5	2'391'110	2'437'550	-46'440	-1.9%	2'425'864
	Corps enseignant	N6	26'970'731	27'444'165	-473'434	-1.7%	27'253'739
	Temporaires	N7	629'382	605'208	24'174	4.0%	605'208
	Allocations, indemnités		62'043	110'470	-48'428	-43.8%	109'622
	Charges sociales	N8	6'440'966	6'384'251	56'715	0.9%	6'334'616
	Plend		-	-	-	-	-
	Autres		10'092	30'515	-20'423	-66.9%	30'278
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N9	<b>580'970</b>	<b>710'122</b>	<b>-129'152</b>	<b>-18.2%</b>	<b>714'122</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	N10	<b>118'723</b>	<b>200'000</b>	<b>-81'277</b>	<b>-40.6%</b>	<b>200'000</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N9	<b>126'340</b>	<b>-</b>	<b>126'340</b>		<b>-</b>

**N1** L'écart est expliqué par une baisse de fréquentation des Cours d'été. Globalement, le résultat net des Cours d'Été est déficitaire de KCHF 117, alors qu'un bénéfice de KCHF 42 avait été inscrit au budget.

**N2** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas une amélioration des recettes de l'Université.

**N3** Près de 80 % des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 136) représentent des remboursements de salaires provenant de structures du budget « État ». Le solde de l'écart correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 36).



À relever enfin que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est légèrement négatif (KCHF 33). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N4** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est largement dépassé (économie de 2.3 %).

**N5** Le budget des temporaires a été sur-budgétisé et celui des charges PAT sous-budgétisé (KCHF 50). Ajusté cet élément, le budget PAT affiche un solde de KCHF 96. L'économie s'explique par des vacances dans les postes en cours d'année (0.25 EPT) et par une économie de KCHF 50 sur le budget des remplacements.

**N6** Le budget des temporaires a été sur-budgété et celui des charges PENS sous-budgété (KCHF 59). Ajusté cet élément, le budget PENS affiche un solde de KCHF 532. Ce solde s'explique par la vacance, sur l'année, de plus de 6 postes de professeur, que le dépassement de plus de 5 postes au niveau du corps de l'enseignement et de la recherche (suppléances) n'épuise pas.

**N7** Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 109), au détriment du budget PAT et PENS. Ajusté de cet élément, le dépassement s'élève à KCHF 133 et concerne exclusivement les Cours d'été.

**N8** Le dépassement s'explique par des rappels CPEG liés à des promotions intervenues en 2013 mais facturées en 2014 (KCHF 107). À relever que ces charges n'ont pas fait l'objet d'une écriture de transitoire « charges à payer » lors du bouclage des comptes 2013 car aucune information n'a été transmise par la CIA concernant les retards dans le traitement administratif.

**N9** Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 126). Après avoir ajusté cet effet, on observe que le budget a été respecté.

**N10** Le budget pour l'octroi de bourses aux doctorants et l'aide à la publication de thèses présente un solde similaire à celui de 2013. L'utilisation de ces subsides découle du succès variable des programmes doctoraux et à la nécessaire sélection des requérants.

## 5.4.6 Faculté des Sciences Économiques et Sociales

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>63'759</b>	<b>-</b>	<b>63'759</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>124</b>	<b>-</b>	<b>124</b>		<b>-</b>
	Remboursements	N1	124	-	124		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>63'635</b>	<b>-</b>	<b>63'635</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>2'688'731</b>	<b>2'975'258</b>	<b>-286'527</b>	<b>-9.6%</b>	<b>3'268'522</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>2'590'552</b>	<b>2'850'243</b>	<b>-259'691</b>	<b>-9.1%</b>	<b>2'844'872</b>
	Personnel administratif	N4	1'465'671	1'579'945	-114'274	-7.2%	1'573'233
	Corps enseignant	N5	692'521	642'567	49'954	7.8%	644'859
	Temporaires	N6	1'510	125'250	-123'740	-98.8%	125'250
	Allocations, indemnités	N6	5'498	9'057	-3'559	-39.3%	9'035
	Charges sociales		417'831	491'077	-73'246	-14.9%	490'152
	Plend		-	-	-		-
	Autres		7'521	2'347	5'174	220.5%	2'343
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>69'502</b>	<b>110'015</b>	<b>-40'513</b>	<b>-36.8%</b>	<b>408'650</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>-</b>	<b>15'000</b>	<b>-15'000</b>	<b>-100.0%</b>	<b>15'000</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N7	<b>28'677</b>	<b>-</b>	<b>28'677</b>		<b>-</b>

**N1** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas une amélioration des recettes de l'Université.

**N2** Les recettes comptabilisées en imputations internes représentent un remboursement de salaire PAT de la Faculté dont le budget est inscrit à UNACI (KCHF 63). À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est légèrement négatif de KCHF 19. Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N3** L'objectif de non dépenses est largement dépassé (économie de 11.8 %).

**N4** Le budget des temporaires a été sur-budgété et celui des charges PAT sous-budgété (KCHF 64). Ajusté de cet élément, et du salaire remboursé par l'UNACI (voir N2), le budget PAT affiche un solde de KCHF 230. L'écart s'explique par 1.25 postes vacants et par une

économie de KCHF 64 sur le budget des remplacements.

**N5** Le budget des temporaires a été sur-budgété et celui des charges PENS sous-budgété (KCHF 63). Ajusté cet élément, le budget PENS affiche un solde estimé à KCHF 13 et présente 0.65 EPT vacant en ligne avec l'objectif de non dépenses et les mesures d'économies 2014.

**N6** Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 127). Ajusté de cet élément, l'écart est insignifiant.

**N7** Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 29). Après avoir ajusté cet effet, on observe que les dépenses générales présentent une économie de l'ordre de 10 % (KCHF 12) qui s'explique par la cessation progressive des activités au cours de l'année.

## 5.4.7 Faculté d'Économie et Management

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>132'520</b>	<b>-</b>	<b>132'520</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>9'621</b>	<b>-</b>	<b>9'621</b>		<b>-</b>
	Remboursements	N1	9'621	-	9'621		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>122'899</b>	<b>-</b>	<b>122'899</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>15'412'492</b>	<b>15'981'029</b>	<b>-568'537</b>	<b>-3.6%</b>	<b>15'769'205</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>15'026'463</b>	<b>15'651'311</b>	<b>-624'848</b>	<b>-4.0%</b>	<b>15'588'305</b>
	Personnel administratif	N4	857'385	692'188	165'197	23.9%	689'357
	Corps enseignant	N5	11'447'147	12'196'106	-748'959	-6.1%	12'152'904
	Temporaires		50'841	-	50'841		-
	Allocations, indemnités		37'128	47'274	-10'146	-21.5%	46'989
	Charges sociales	N5	2'611'904	2'702'822	-90'919	-3.4%	2'686'213
	Plend		-	-	-		-
	Autres		22'059	12'921	9'138	70.7%	12'842
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N6	<b>345'557</b>	<b>329'718</b>	<b>15'839</b>	<b>4.8%</b>	<b>180'900</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>40'472</b>	<b>-</b>	<b>40'472</b>		<b>-</b>

N7 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas une amélioration des recettes de l'Université.

N2 L'intégralité des recettes comptabilisées en imputations internes représentent des remboursements de charges provenant de structures du budget « État », dont KCHF 116 compensent des charges de personnel PENS de la Faculté dont le budget est inscrit à UNACI. À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est légèrement négatif de KCHF 29. Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 L'objectif de non dépenses est largement dépassé (économie de 4.4 %).

N4 L'écart s'explique par un dépassement de 1.40 EPT. Aucune demande d'autorisation de dépassement n'a été reçue par le Rectorat.

**N5** L'économie découle du nombre de postes vacants dans le corps professoral supérieurs au 6.5 EPT qui devaient le rester pour respecter l'objectif de non dépenses et pour couvrir le dépassement sur les autres collaborateurs de l'enseignement. Ces postes laissés vacants doivent être interprétés à la lumière du démarrage de la nouvelle Faculté et aux réflexions de réallocation des moyens entre les disciplines. Cette économie sur les postes est le principal facteur expliquant l'économie observée sur les charges sociales.

**N6** Compte tenu du fait que la quasi-totalité des charges comptabilisées en imputations internes ont été prévues et budgétées dans les dépenses générales, le dépassement effectif sur les dépenses générales est de KCHF 56 (17 %). Il s'explique principalement par des remboursements de frais professionnels supérieurs aux prévisions initiales, ainsi que des frais de mandats et de services liés à l'inauguration de la nouvelle Faculté. Aucune demande d'autorisation de dépassement n'a été reçue par le Rectorat.

## 5.4.8 Faculté des Sciences de la Société

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>96'791</b>	<b>-</b>	<b>96'791</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>39'090</b>	<b>-</b>	<b>39'090</b>		<b>-</b>
	Remboursements	N1	39'090	-	39'090		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>1'114</b>	<b>-</b>	<b>1'114</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>7'040</b>	<b>-</b>	<b>7'040</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>49'547</b>	<b>-</b>	<b>49'547</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>13'440'165</b>	<b>13'466'380</b>	<b>-26'215</b>	<b>-0.2%</b>	<b>13'262'126</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>13'071'751</b>	<b>13'123'512</b>	<b>-51'761</b>	<b>-0.4%</b>	<b>13'069'076</b>
	Personnel administratif	N4	675'265	656'277	18'988	2.9%	653'193
	Corps enseignant	N5	10'047'106	10'152'463	-105'357	-1.0%	10'113'485
	Temporaires		19'157	-	19'157		-
	Allocations, indemnités		30'992	39'795	-8'803	-22.1%	39'587
	Charges sociales	N6	2'298'531	2'264'155	34'376	1.5%	2'252'048
	Plend		-	-	-		-
	Autres		699	10'822	-10'123	-93.5%	10'763
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>280'814</b>	<b>342'868</b>	<b>-62'054</b>	<b>-18.1%</b>	<b>193'050</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>4'000</b>	<b>-</b>	<b>4'000</b>		<b>-</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N7	<b>83'600</b>	<b>-</b>	<b>83'600</b>		<b>-</b>

**N1** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas une amélioration des recettes de l'Université.

**N2** Plus de 85 % des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 43) représentent des remboursements de charges provenant de structures du budget « État ». À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est légèrement négatif (KCHF 26). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N3** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint (économie de 0.9 %).

**N4** Un dépassement de 0.18 EPT est observé et s'explique principalement par l'augmentation de

15 % du taux d'activité d'une collaboratrice à partir de mars 2014. Aucune demande d'autorisation de dépassement n'a été reçue par le Rectorat.

**N5** À relever que les prestations d'enseignement fournies par des collaborateurs du GSI en faveur de la Faculté ont fait l'objet d'une facturation interne (KCHF 23), alors que le budget de la Faculté les avait imputés dans les charges PENS. Ajusté de cet effet, l'économie s'élève à KCHF 83. Elle découle de fractions de postes vacants dans le corps professoral supérieurs au 2.80 EPT qui devaient le rester pour respecter l'objectif de non dépenses et pour compenser le dépassement sur les autres collaborateurs de l'enseignement.

**N6** Le dépassement s'explique par deux facteurs. Le premier concerne un rappel CPEG liés à une promotion intervenue en 2013 mais facturées en 2014 (KCHF 25). À relever que cette charge n'a pas fait l'objet d'une écriture de transitoire « charges à payer » lors du bouclage des comptes 2013 car aucune information n'a été transmise par la CIA concernant les retards dans le traitement administratif. Le second concerne les cotisations « employeur » pour la CPEG. En effet, on observe une charge effective relative aux cotisations CPEG plus importante que celle budgétée (KCHF 25) découlant d'une sous-évaluation du pourcentage de cotisations CPEG retenu lors de l'élaboration du budget.

**N7** Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges (KCHF 61) prévues et budgétées dans les dépenses générales. Après avoir ajusté cet effet, on observe que le budget a été respecté malgré les frais inhérents à la création et la mise en route opérationnelle de la Faculté.



## 5.4.9 Faculté de Droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>366'430</b>	<b>116'000</b>	<b>250'430</b>	<b>215.9%</b>	<b>116'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>199'443</b>	<b>116'000</b>	<b>83'443</b>	<b>71.9%</b>	<b>116'000</b>
	Emoluments		250	-	250		-
	Remboursements	N1	58'921	-	58'921		-
	Autres prestations de service et vente	N2	140'272	116'000	24'272	20.9%	116'000
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>48</b>	<b>-</b>	<b>48</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N3	<b>166'939</b>	<b>-</b>	<b>166'939</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N4	<b>18'155'686</b>	<b>18'422'210</b>	<b>-266'524</b>	<b>-1.4%</b>	<b>18'392'550</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>17'761'086</b>	<b>17'993'957</b>	<b>-232'871</b>	<b>-1.3%</b>	<b>17'964'297</b>
	Personnel administratif	N5	2'208'178	2'206'273	1'905	0.1%	2'280'425
	Corps enseignant	N6	12'385'172	12'379'937	5'235	0.0%	12'298'482
	Temporaires	N7	27'651	220'248	-192'597	-87.4%	220'248
	Allocations, indemnités	N7	38'095	55'233	-17'138	-31.0%	54'860
	Charges sociales		3'101'990	3'117'369	-15'379	-0.5%	3'095'489
	Plend		-	-	-		-
	Autres		-	14'897	-14'897	-100.0%	14'793
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N8	<b>311'540</b>	<b>428'253</b>	<b>-116'713</b>	<b>-27.3%</b>	<b>428'253</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>200</b>	<b>-</b>	<b>200</b>		<b>-</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N8	<b>82'860</b>	<b>-</b>	<b>82'860</b>		<b>-</b>

**N1** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas une amélioration des recettes de l'Université.

**N2** L'écart provient du remboursement par IHEID de la moitié d'un poste de professeur ordinaire (0.6 EPT) et d'un poste d'assistant (1.0 EPT) pour un montant plus important que prévu initialement (10 KCHF), ainsi que d'autres prestations de services.

**N3** Plus des deux tiers des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 114) représentent des remboursements en lien les programmes Subside Tremplin, Boursiers d'excellence, et assistants-taxes entre structures du budget « État ». Quant au solde de l'écart, il correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds provenant de l'extérieur (KCHF 52).

À relever enfin que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de

l'extérieur est marginalement négatif. Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N4** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est largement dépassé (économie de 3.4 %).

**N5** Le budget des temporaires a été sur-budgété et celui des charges PAT sous-budgété. Ajusté de cet élément, le budget PAT affiche un solde de KCHF 70 en raison d'un poste vacant au-delà de l'objectif de non dépenses.

**N6** Le budget des temporaires a été sur-budgété et celui des charges PENS sous-budgété. Ajusté cet élément, le budget PENS affiche un solde estimé à KCHF 116. Ce solde ne découle pas d'économie sur les postes, mais de postes de professeurs ordinaires dont l'enseignement a été assuré par des collaborateurs de l'enseignement avec une charge salariale moindre.

**N7** Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 185). Ajusté de cet élément, l'écart est insignifiant par rapport au budget.

**N8** Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 83). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie de l'ordre de 8 % qui s'explique principalement par des remboursements de frais professionnels inférieurs aux prévisions initiales.

## 5.4.10 Faculté de Théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>6'284</b>	<b>-</b>	<b>6'284</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>966</b>	<b>-</b>	<b>966</b>		<b>-</b>
	Ventes		966	-	966		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>5'318</b>	<b>-</b>	<b>5'318</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<i>N1</i>	<b>2'823'689</b>	<b>2'910'537</b>	<b>-86'848</b>	<b>-3.0%</b>	<b>2'898'737</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>1'214'543</b>	<b>1'271'247</b>	<b>-56'704</b>	<b>-4.5%</b>	<b>1'259'447</b>
	Personnel administratif	<i>N2</i>	188'252	175'889	12'363	7.0%	176'483
	Corps enseignant	<i>N3</i>	813'116	866'105	-52'989	-6.1%	855'790
	Temporaires		6'426	5'345	1'081	20.2%	5'345
	Allocations, indemnités		800	3'792	-2'992	-78.9%	3'757
	Charges sociales		205'950	219'069	-13'120	-6.0%	217'035
	Plend		-	-	-		-
	Autres		-	1'047	-1'047	-100.0%	1'037
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<i>N4</i>	<b>72'503</b>	<b>89'030</b>	<b>-16'527</b>	<b>-18.6%</b>	<b>89'030</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<i>N5</i>	<b>1'521'431</b>	<b>1'550'260</b>	<b>-28'829</b>	<b>-1.9%</b>	<b>1'550'260</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<i>N4</i>	<b>15'212</b>	<b>-</b>	<b>15'212</b>		<b>-</b>

**N1** L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

**N2** Un dépassement de 0.15 EPT est observé et s'explique par le recours à du personnel de durée déterminée pour soulager la charge de travail du Décanat. Aucune demande d'autorisation de dépassement n'a été reçue par le Rectorat.

**N3** Le solde budgétaire s'explique par des vacances de postes en cours d'année équivalent à 0.50 EPT.

**N4** Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 15). Après avoir ajusté cet effet, on observe que le budget a été respecté.

**N5** L'écart s'explique par la subvention 2014 à la Fondation autonome de Théologie - qui prend en charge les salaires des professeurs - légèrement inférieure au montant budgété.

## 5.4.11 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>1'288'528</b>	<b>-</b>	<b>1'288'528</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>173'309</b>	<b>-</b>	<b>173'309</b>		<b>-</b>
	Ventes		611	-	611		-
	Remboursements	N1	170'758	-	170'758		-
	Autres prestations de service et vente		1'939	-	1'939		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>5'344</b>		<b>5'344</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>1'109'875</b>	<b>-</b>	<b>1'109'875</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>36'758'229</b>	<b>35'735'555</b>	<b>1'022'674</b>	<b>2.9%</b>	<b>35'540'867</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>35'341'381</b>	<b>34'533'444</b>	<b>807'937</b>	<b>2.3%</b>	<b>34'386'256</b>
	Personnel administratif	N4	3'595'981	3'279'587	316'394	9.6%	3'335'091
	Corps enseignant	N5	25'479'585	25'028'983	450'602	1.8%	24'876'509
	Temporaires		88'447	118'250	-29'803	-25.2%	118'250
	Allocations, indemnités		56'704	103'197	-46'493	-45.1%	102'355
	Charges sociales	N5	6'103'592	5'974'866	128'726	2.2%	5'925'725
	Plend		-	-	-		-
	Autres		17'072	28'561	-11'489	-40.2%	28'326
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N6	<b>778'489</b>	<b>905'111</b>	<b>-126'622</b>	<b>-14.0%</b>	<b>852'611</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>287'000</b>	<b>287'000</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>302'000</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N6	<b>351'359</b>	<b>10'000</b>	<b>341'359</b>	<b>3413.6%</b>	<b>-</b>

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas une amélioration des recettes de l'Université.

N2 Près de trois quart des imputations internes compensent des charges du personnel de la faculté dont le budget est inscrit à UNACI. Ces charges sont composées de traitement du PAT (KCHF 89) et du corps enseignant (KCHF 577), ainsi que les charges sociales y relatives (KCHF 133). Le solde (KCHF 202) correspond à des facturations intrafacultaires émergeant en imputations internes.

À relever enfin que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 114). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N3** En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est dépassé (économie de 1.3 %).

**N4** Compte tenu des remboursements de salaires reçus enregistrées en recettes sous « remboursements » et « imputations internes », vu la sur-budgétisation des temporaires (KCHF 31) et la sous-budgétisation du PAT et du PENS, le dépassement « ajusté » sur le PAT est de KCHF 41. Cet écart s'explique les besoins d'assurer le remplacement de collaborateurs en congé maladie. Aucune demande d'autorisation de dépassement n'a été reçue par le Rectorat.

**N5** Le dépassement s'explique par les charges salariales de la dotation d'un professeur en neurosciences affectives imputées sur la Faculté alors que le budget est alloué au Rectorat. À relever que cette prise en charge donne lieu à une refacturation présentée sous la forme d'imputations internes inscrites en recettes « imputations internes » (voir N2).

**N6** Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 341). Après avoir ajusté cet effet, et compte tenu des charges compensées par des recettes émergeant dans les imputations internes (voir N2), le dépassement résiduel est marginal.

## 5.4.12 Faculté de Traduction et d'Interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget 2014 amendé	Écart vs b2014 amendé		Budget 2014 initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>18'259</b>	<b>-</b>	<b>18'259</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>17'218</b>	<b>-</b>	<b>17'218</b>		<b>-</b>
	Ventes		1'618	-	1'618		-
	Remboursements	N1	15'600	-	15'600		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>50</b>	<b>-</b>	<b>50</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>991</b>	<b>-</b>	<b>991</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N2	<b>9'840'851</b>	<b>9'934'194</b>	<b>-93'343</b>	<b>-0.9%</b>	<b>9'849'888</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>9'692'569</b>	<b>9'799'671</b>	<b>-107'102</b>	<b>-1.1%</b>	<b>9'715'365</b>
	Personnel administratif	N3	825'142	914'661	-89'519	-9.8%	910'575
	Corps enseignant	N4	7'183'300	7'099'874	83'426	1.2%	7'036'746
	Temporaires	N5	7'004	56'131	-49'127	-87.5%	56'131
	Allocations, indemnités		22'788	30'131	-7'343	-24.4%	29'844
	Charges sociales		1'654'005	1'690'792	-36'787	-2.2%	1'674'067
	Plend		-	-	-		-
	Autres		330	8'082	-7'752	-95.9%	8'002
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N6	<b>115'658</b>	<b>134'523</b>	<b>-18'865</b>	<b>-14.0%</b>	<b>134'523</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	N7	<b>-215</b>	<b>-</b>	<b>-215</b>		<b>-</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N6	<b>32'839</b>	<b>-</b>	<b>32'839</b>		<b>-</b>

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue donc pas une amélioration des recettes de l'Université.

N2 L'objectif de non dépenses est dépassé.

N3 L'économie s'explique par des fractions de postes vacants, dont un poste à 50 % repourvu qu'en septembre uniquement.

N4 L'écart s'explique, d'une part, par un dépassement d'un montant de KCHF 19 autorisé et compensé par la Division des systèmes d'information pour l'engagement d'auxiliaires d'enseignement et de recherche informatiques, et, d'autre part, par la ventilation du budget des temporaires sur une ligne ad hoc destinée pour l'essentiel à couvrir des charges du corps enseignant (KCHF 42).

Le solde résiduel (KCHF 20) est en lien avec les mesures d'économies du programme 2013/2015 qui ont finalement été mises en œuvre dans les charges PAT. À relever que le Rectorat n'a été informé de cette compensation qu'à posteriori.

**N5** Le solde sur le budget des temporaires est une conséquence de la création d'une nouvelle ligne budgétaire et de la période d'observation nécessaire pour déterminer la ventilation des montants excédentaires dans les autres rubriques budgétaires, en particulier celle relative au corps enseignant.

**N6** Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues dans les dépenses générales (KCHF 33). Après avoir ajusté cet effet, on observe un dépassement sur les dépenses générales d'un montant d'environ KCHF 14 qui s'explique par des projets ponctuels et la participation à certains congrès. À relever que le Rectorat n'a été informé de ce dépassement qu'à posteriori.

**N7** L'écart découle du remboursement en 2014 d'une partie d'une subvention accordée en 2013.

## 5.5 Investissements

### 5.5.1 Investissements par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	4'053'348	2'310'866	6'852'407	<b>13'216'622</b>
Matériels informatiques	4'609'373	111'697.57	687'771	<b>5'408'842</b>
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	3'224'237	15'338	438'439	<b>3'678'015</b>
Logiciels	3'117'184	49'062	507'402	<b>3'673'649</b>
<b>Total</b>	<b>15'004'143</b>	<b>2'486'964</b>	<b>8'486'021</b>	<b>25'977'127</b>

### 5.5.2 Investissements « État » par faculté

Le Grand Conseil a voté en décembre 2010 une loi ouvrant un crédit de programme (investissement) d'un montant de CHF 75'312'000 pour la période 2011 à 2014 (L10721). Le crédit de programme est réparti en tranche annuelle indicative calculée sur la base des dépenses nettes. Il a pour but la participation au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de programme peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit de programme alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base des besoins exprimés par les titulaires de fonds. Dans la période d'un crédit de programme, les soldes budgétaires de fin d'année sont mutualisés. Les engagements fermes réalisés en fin d'année (bons de commande), engendrant une livraison en début d'année suivante, sont reportés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de programme sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en novembre 2014 et concrétisées au cours du premier semestre 2015.



Les dépenses d'investissement au titre du crédit de programme 2011 / 2014 enregistrées en 2014 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>Crédit de programme (loi 10721)</b>	<i>N2</i>	<b>13'453'371</b>	<b>16'035'000</b>	<b>-2'581'629</b>	<b>-16.1%</b>	<b>16'035'000</b>
Faculté des Sciences		3'032'563	3'027'000	5'563	0.2%	3'027'000
Faculté de Médecine		1'430'000	1'430'000	-	0.0%	1'430'000
Faculté des Lettres		150'007	151'000	-993	-0.7%	151'000
Faculté des Sciences Économiques et Sociales		75'906	76'000	-94	-0.1%	76'000
Faculté de Droit		50'617	52'000	-1'383	-2.7%	52'000
Faculté de Théologie		43'813	44'000	-187	-0.4%	44'000
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation		310'470	315'000	-4'530	-1.4%	315'000
Faculté de Traduction et d'Interprétation		58'000	58'000	-	0.0%	58'000
Autorités universitaires	<i>N1</i>	8'301'995	10'882'000	-2'580'005	-23.7%	10'882'000

**N1** L'écart s'explique principalement par le gel d'un montant de KCHF 2'100 suite à un accord entre l'Université et l'Office des bâtiments de l'État (OBA), validé par la Commission des travaux du Grand Conseil. Cet accord devait permettre à l'OBA d'entreprendre les travaux urgents d'entretien et d'aménagement dans les bâtiments universitaires, alors que ce dernier avait déjà épuisé le budget à sa disposition.

**N2** En vertu des consignes données par l'État, sur la base des bons de commande émis avant le 30 novembre 2014 dont la livraison est attendue d'ici au 30 juin 2015, il est assez vraisemblable que le solde du crédit de programme 2014, hors accord avec l'OBA, sera entièrement épuisé.

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État de Genève, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2014 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>Crédits d'ouvrage</b>		<b>1'550'772</b>	<b>570'000</b>	<b>980'772</b>	<b>172.1%</b>	<b>570'000</b>
Loi 10446 Adaptation et consolidation du SI	<i>N1</i>	1'190'296	520'000	670'296	128.9%	520'000
Loi 10445 E-Learning	<i>N2</i>	360'476	50'000	310'476	621.0%	50'000

**N1** Le dépassement budgétaire est justifié par le décalage dans les dépenses au cours de l'année 2013, notamment dans la mise en œuvre de certains projets dont les spécifications fonctionnelles ont été ajustées. Les objectifs fixés dans la loi ont été totalement atteints en 2014, dans les limites de financement de la loi 10446.

Les principales réalisations effectuées sont conformes aux trois grands objectifs prévus par la loi :

- 1) Doter l'Université d'un système d'information décisionnel intégré et évolutif, en remplacement de certaines solutions devenues obsolètes, d'une part, et en mettant en œuvre un nouveau système d'information décisionnel, moins coûteux et plus optimal dans sa gestion.
- 2) Elargir la couverture fonctionnelle du système d'information de l'Université, en mettant en œuvre notamment des outils de SIRH pour la gestion des données personnelles, la gestion prévisionnelle, la gestion du recrutement et de l'engagement, la gestion des absences, mais également une solution dans le cadre du SI-Engagements-Achats, intégrant les achats de volume (fournitures, consommables, matériel informatique, etc.) et les achats de grande valeur (appareils scientifiques).
- 3) Offrir à un plus grand nombre d'usagers un accès direct au système d'information institutionnel. Le nouveau portail de l'UNIGE qui a été mis en production en 2013 a permis de mettre à disposition de la communauté universitaire, de manière ciblée, un ensemble de services numériques ergonomiques et sécurisés.

**N2** L'écart budgétaire concerne essentiellement la temporisation des appels d'offres du lot pour le Centre Médical Universitaire en vue de bénéficier des dernières évolutions technologiques dans le domaine. Les objectifs fixés dans la loi ont été atteints en 2014, sans aucun dépassement du crédit alloué. Les travaux pour l'équipement des auditoriums en nouvelles technologies ont permis de couvrir à satisfaction les besoins des bâtiments universitaires suivants : Uni-Mail, Sciences, Dufour, Batelle et Centre Médical Universitaire.

## **IMPRESSUM**

### **Editeur**

Rectorat de l'Université de Genève

### **Impression**

Centre d'impression de l'Université de Genève

### **Photographie**

© Starlight Events/Spectaculaires

### **Tirage**

100 exemplaires